

RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS



Rapport annuel 2025

sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés



Table des matières

1	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS.	4
1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI EN 2025.	4
1.1.1	Le périmètre.	4
1.1.2	La population desservie	5
1.2	LE SERVICE GESTION DES DECHETS	5
1.2.1	Faits marquants 2025	5
1.2.2	Accueil.	6
1.2.3	Livraisons de conteneurs et communication de proximité.	7
1.3	LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	8
1.3.1	Les ordures ménagères	8
1.3.2	Les emballages.	9
1.4	LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE.	10
1.4.1	Les verres, les papiers et autres flux complémentaires à la collecte en porte à porte.	10
1.4.2	La collecte des déchets alimentaires.	12
1.5	LA COLLECTE « HORS FOYER » : LES CORBEILLES DE PROPRETE.	13
1.6	MESURES DE PREVENTION DE LA SECURITE DANS LA COLLECTE ET LE TRANSPORT.	15
1.7	TONNAGES DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF	16
1.7.1	Tonnages d'ordures ménagères et des recyclables sur le territoire de Pornic aggro pays de Retz	16
1.7.2	Ratio par habitant de la collecte sélective et des ordures ménagères (sur population DGF)	17
1.8	COMPOSITION ET QUALITE DES FLUX	19
1.8.1	Les ordures ménagères :	19
1.8.2	Les emballages.	21
1.9	AUTRES COLLECTES.	26
1.9.1	La collecte des textiles.	26
1.9.2	La collecte des encombrants.	27
1.10	LES DECHETERIES	28
1.10.1	Situation et horaires d'ouverture des déchèteries.	28
1.10.2	Faits marquants en 2025 dans l'organisation des déchèteries.	29
1.10.3	Fréquentation des déchèteries	30
1.10.4	Tonnages des déchets collectés en déchèteries.	31
1.10.5	Ratios par habitant (population DGF) sur les flux tout-venant et déchets verts collectés en déchèterie.	34
1.11	COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES (NON MENAGERS) PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC.	34
1.11.1	Déchets des entreprises, artisans commerçants, professions libérales et administrations – La redevance spéciale « Gros Producteurs ».	34
1.11.2	Les dépôts artisans en déchèterie.	36
1.11.3	Les déchets produits dans les campings et la redevance spéciale camping aménagé.	36
2	PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	38
2.1	RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR LA PERIODE 2026-2031	38
2.2	ACTIONS MENEES SUR LA REDUCTION DES FLUX A COLLECTER ET A TRAITER.	40
2.2.1	Soutien au compostage individuel.	40
2.2.2	Soutien au compostage collectif.	42
2.2.3	Animation du réseau des référents de site.	43
2.2.4	Campagne de communication sur la gestion de proximité des bio déchets.	44
2.2.5	Stop Pub.	45
2.2.6	Ressourcerie le Réservoir – Le réemploi	45
2.2.7	Installation des espaces don et réemploi sur les déchèteries.	45

2.2.8	Animations scolaires.	46
2.2.9	Visites grand public de l'Eco Centre.	48
2.2.10	L'Eco festival « Faites du Vivant » organisé par l'association Hirondelle.	48
2.2.11	Animations estivales.	49
2.2.12	World Clean up Day – Journée Mondiale de nettoyage de la Planète.	50
2.2.13	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.	51
2.2.14	Autres animations.	53
2.2.15	Bilan total.	55
2.3	POURCENTAGE DE REDUCTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PRODUITS DEPUIS 2010.	55
3	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT.	56
3.1	NATURE ET LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT.	56
3.1.1	Valorisation des papiers.	56
3.1.2	Valorisation des emballages.	56
3.1.3	Valorisation du verre.	57
3.1.4	Devenir des déchets collectés en déchèterie.	57
3.1.5	Traitement des ordures ménagères.	58
3.1.5.1	Présentation de l'Eco Centre.	58
3.1.5.2	Partenariat avec la Communauté de Communes Sud Estuaire.	58
3.2	DONNEES 2025 DU FONCTIONNEMENT DE L'ECO CENTRE.	59
3.3	SUIVI POST EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE L'AIGUILLON.	62
3.4	SUIVI POST EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DES 6 PIECES.	62
3.5	TAUX GLOBAL DE VALORISATION MATIERE ET VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET INDICE DE REDUCTION DES QUANTITES DE DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN ISDND.	63
4	INDICATEURS FINANCIERS.	64
4.1	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ELIMINATION.	64
4.2	PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SUR CONTRAT.	64
4.2.1	Prestations de collecte, transfert et tri.	64
4.2.2	Prestations d'exploitation des déchèteries.	65
4.2.3	Prestations de traitement des ordures ménagères.	66
4.3	MONTANT ANNUEL DES DEPENSES ET RECETTES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE.	67
4.4	MODALITES DE FINANCEMENT.	69
4.4.1	Modalités de financement.	69
4.4.2	Recettes de l'agglomération liées au tri sélectif.	69
4.5	MATRICE DES COUTS ADEME.	71
5	ANNEXE.	74

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du territoire de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz pour l'année 2024. La collectivité exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Ceux-ci sont collectés en porte à porte et en apport volontaire en quatre flux distincts : ordures ménagères, emballages, papiers, verre et via l'exploitation d'un réseau de six déchèteries. Elle gère également l'Eco Centre composé d'une unité de valorisation organique et d'une installation de stockage de déchets non-dangereux (ISDND). Le financement de la gestion des déchets est assuré par TEOM et ses redevances spéciales.

1 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS.

1.1 Le territoire desservi en 2025.

La communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle est composée de 15 communes : La Bernerie-en-Retz, Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Michel-Chef-Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue.

La superficie du territoire est de 453 km² avec 43 km de côtes.

1.1.1 Le périmètre.

Figure 1: Carte du territoire de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz en 2025



1.1.2 La population desservie

Tableau 1: Population 2025 par commune (Source : Fiches DGF Ministère de l'intérieur D.G.C.L)

	Population DGF	Population Insee	Résidence secondaire
La Bernerie-en-Retz	5 839	3 568	2 271
Chaumes-en-Retz	7 535	7 400	135
Chauvé	3 159	3 074	85
Cheix-en-Retz	1 198	1 188	10
Les Moutiers-en-Retz	2 872	1 866	1 006
La Plaine-sur-Mer	6 946	4 692	2 254
Pornic	23 757	18 868	4 889
Port-Saint-Père	3 145	3 099	46
Préfaillles	2 851	1 275	1 576
Rouans	3 375	3 324	51
Saint-Hilaire-de-Chaléons	2 448	2 423	25
Saint-Michel-Chef-Chef	8 972	5 623	3 349
Sainte-Pazanne	7 391	7 354	37
Villeneuve-en-Retz	5 283	5 089	194
Vue	1 754	1 739	15
TOTAL	86 525	70 582	15 943

1.2 Le service Gestion des déchets

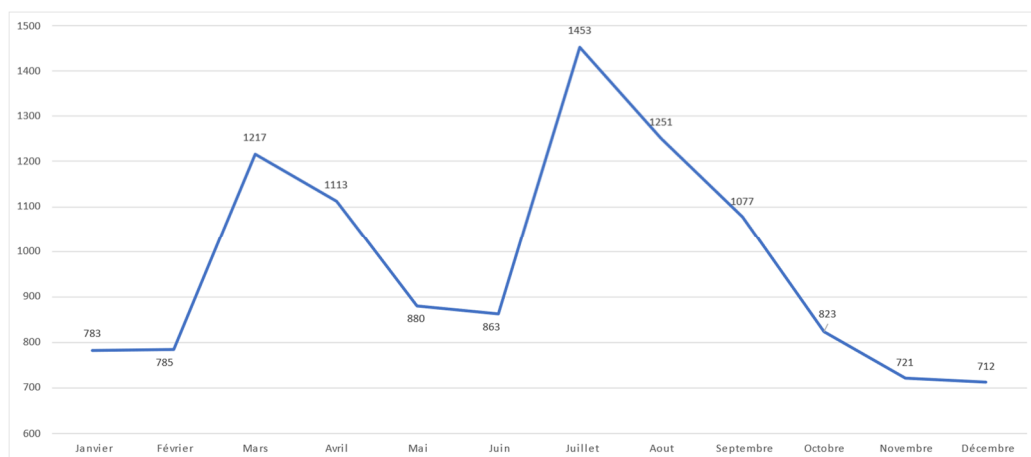
1.2.1 Faits marquants 2025

Cette année 2025 est marquée par plusieurs changements au sein de la Direction prévention et gestion des déchets :

- ❖ Nouveaux prestataires d'exploitation des déchèteries
- ❖ Modification des horaires d'ouverture des déchèteries
- ❖ Mise en place des espaces don et réemploi dans l'ensemble des déchèteries
- ❖ Mise en place d'une collecte de déchets alimentaires en point de proximité dans les centres bourg des 15 communes du territoire
- ❖ Approbation du nouveau Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

1.2.2 Accueil

Figure 2: Evolution des appels téléphoniques sur l'année 2025.

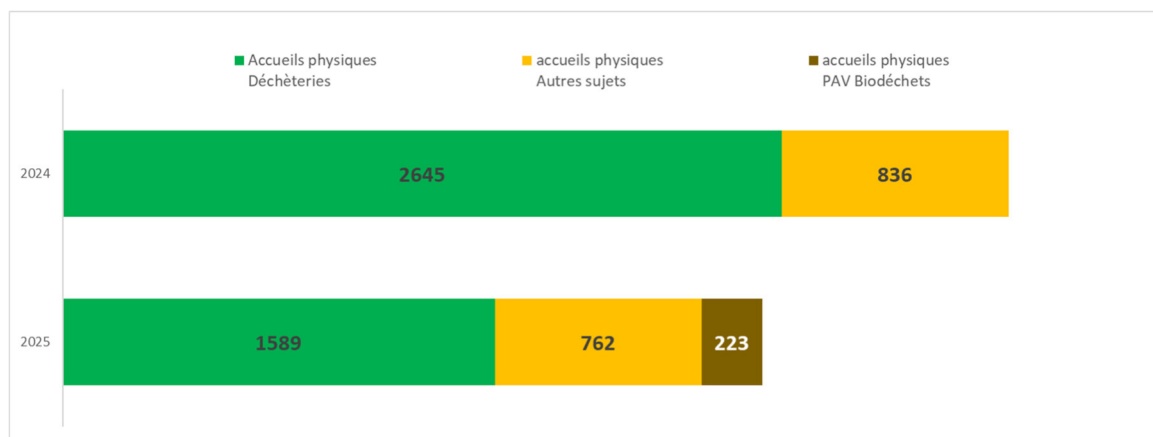


On peut observer deux pics en mars et juillet qui correspondent à la venue des usagers en résidence secondaire. Avec un total de 11 678 appels sur l'année 2025 c'est 12% de moins qu'en 2024 (13 365 appels).

On peut définir plusieurs types d'appels :

- ❖ Les réclamations relatives à l'accès en déchèterie
- ❖ Les réclamations relatives aux oublis de collecte
- ❖ Les demandes de changement de taille de bac
- ❖ Les déménagements / emménagements
- ❖ Demandes d'infos diverses (horaires déchèteries, animations, ...)

Figure 3: Evolution des accueils physiques entre 2024 et 2025.



On peut noter une baisse générale des accueils physiques sur l'ensemble de l'année avec un total de 2 574 accueils en 2025 (3 481 en 2024, -32%).

1.2.3 Livraisons de conteneurs et communication de proximité

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Pornic Agglo Pays de Retz a choisi d'organiser en interne la livraison des conteneurs et la communication de proximité auprès des usagers. Pour cela, deux agents ont été recrutés. Les principales missions de ces agents sont les suivantes :

- Informations sur la collecte (jours de collecte, consignes de présentation des conteneurs...) et communication autour des thématiques de réduction (sensibilisation au compostage) et de tri des déchets (rappel des consignes de tri)
- Livraison des conteneurs et des composteurs aux usagers
- Gestion du parc de conteneurs, de sacs et de composteurs (contrôle du stock, réception des livraisons, lavage, réparation, évacuation des conteneurs cassés...) 88 971 conteneurs (86 146 conteneurs en 2024) mis à disposition des usagers du territoire (dont 46 749 bacs ordures ménagères, 39 955 bacs emballages et 242 bacs cartons professionnels). Le taux de renouvellement du parc est estimé à 1,94 % en 2025.

En 2025, les agents ont réalisé 2 552 interventions (2 611 interventions en 2024) et sensibilisé 1 082 usagers (962 usagers sensibilisés en 2024). Pour cela, ils ont parcouru près de 49 838 kilomètres (42 500 km en 2024). La hausse du nombre de kilomètres est due à leurs missions annexes (livraisons de bacs manifestations, les amonts de collectes, les caractérisations, la livraison de flyers pour travaux et les suivis Lixo)

1.3 La collecte en Porte à Porte

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau rythme de collecte des déchets a été mis en place sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz. Le territoire de Pornic agglo Pays de Retz est divisé en 28 secteurs de collecte répartis sur 15 communes.

Tableau 2: Jours et fréquences de collecte des flux ordures ménagères et emballages en porte à porte.

		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
CHAUMES EN RETZ	Secteur 1					C0,5 i	C0,5 i						
	Secteur 2							C0,5 i	C0,5 i				
CHAUVÉ	Toute la commune							C0,5 p	C0,5 p				
CHEIX EN RETZ	Toute la commune	C0,5 i	C0,5 i										
LA BERNERIE EN RETZ	Secteur 1			C1	C0,5 p/C1 HS								
	Secteur 2			C0,5 p	C0,5 p								
LA PLAINE SUR MER	Toute la commune											C1	C0,5 i/C1 HS
LES MOUTIERS EN RETZ	Secteur 1			C1	C0,5 i/C1 HS								
	Secteur 2			C0,5 p	C0,5 p								
PORNIC	Nv secteur 1 (Ex 1,2,5)	C1	C0,5 p/C1 HS										
	Nv secteur 2 (Ex 6,7,8)					C1	C0,5 p/C1 HS						
	Secteur 3					C1	C0,5 p/C1 HS						
	Secteur 4			C1	C0,5 p/C1 HS								
	Nv secteur 5 (Ex 9)			C0,5 p	C0,5 p								
	Nv secteur 6 (Ex 11)					C0,5 p	C0,5 p						
PORT SAINT PÈRE	Secteur 1							C0,5 p	C0,5 p				
	Secteur 2			C0,5 i	C0,5 i								
PRÉFAILLES	Toute la commune			C1	C0,5 p/C1 HS								
ROUANS	Secteur 1	C0,5 i	C0,5 i										
	Secteur 2			C0,5 i	C0,5 i								
SAINTÉ PAZANNE	Toute la commune									C0,5 i	C0,5 i		
ST HILAIRE DE CHALÉONS	Toute la commune					C0,5 p	C0,5 p						
ST MICHEL CHEF-CHEF	Secteur 1	C1	C0,5 i/C1 HS										
	Secteur 2					C1	C0,5 p/C1 HS						
	Secteur 3	C0,5 p	C0,5 p										
VILLENEUVE EN RETZ	Toute la commune									C0,5 p	C0,5 p		
VUE	Toute la commune					C0,5 i	C0,5 i						

C0,5 i
C0,5 p
C1

Collecte OM en semaines impaires
Collecte OM en semaine paires
Collecte OM hebdomadaire

C0,5 i
C0,5 p
C0,5 i/C1 HS
C0,5 p/C1 HS

Collecte EL en semaine impaires
Collecte EL en semaine paires
Collecte EL en semaine impaires + C1 en haute saison
Collecte EL en semaine paires + C1 en haute saison

1.3.1 Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est effectuée majoritairement en porte à porte. Deux fréquences de collecte sont en vigueur sur deux secteurs de collecte distincts.

Figure 4: Carte représentant les fréquences de collecte des ordures ménagères.



❖ La collecte hebdomadaire

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine toute l'année pour tous les secteurs situés à l'Ouest de la route bleue. Sur cette partie le territoire est fortement impacté par le tourisme tout au long de l'année et la production de déchets y est donc plus importante.

❖ La collecte tous les 15 jours

A l'Est de la route bleue, la collecte des ordures ménagères a lieu tous les quinze jours les mêmes jours que la collecte des emballages. Cette partie du territoire est occupé en grande partie par des résidents permanents et composé de maisons individuelles avec jardin, où la pratique du compostage est facilitée. Cette organisation a pour objectif de réduire l'empreinte carbone de la collecte des déchets en réduisant le nombre de tournées de camions bennes et également d'optimiser le coût de gestion des déchets.

L'ensemble des foyers est doté de conteneurs individuels pour la collecte de leurs ordures ménagères hormis le secteur de la ville Haute de Pornic qui continue à être collecté en sac et quelques lieux difficiles d'accès pour les véhicules de collecte (les usagers disposent de bacs collectifs en point de regroupement).

1.3.2 Les emballages

La collecte des emballages est effectuée majoritairement en porte à porte, elle a lieu tous les 15 jours, semaines paires ou impaires du calendrier en fonction du secteur de collecte (voir tableau 2). Sur le secteur Ouest de la Route Bleue, pendant la période estivale en Juillet et Août, la collecte des emballages est réalisée toutes les semaines en même temps que la collecte d'ordures ménagères.

L'ensemble des foyers sont dotés de conteneurs à couvercle jaune ou de sacs jaunes.

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la Communauté d'agglomération est en « extension des consignes de tri », c'est-à-dire que l'ensemble des emballages en plastiques, acier, aluminium et cartons sont à déposer dans le bac jaune.

Figure 5 : Autocollant mis sur les bacs emballages précisant les extensions des consignes de tri.



1.4 La collecte en Apport Volontaire.

1.4.1 Les verres, les papiers et autres flux complémentaires à la collecte en porte à porte.

Les verres et les papiers sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble du territoire de Pornic aggro Pays de Retz. Des colonnes de tri sont donc réparties sur l'ensemble des communes du territoire afin de permettre aux habitants de trier ces deux flux. Elles sont vidées régulièrement en fonction de leur remplissage. Les consignes de tri sont les suivantes :

Figure 6: Consignes de tri du verre et des papiers sur l'ensemble du territoire.



La Communauté d'agglomération est touristique et composée d'un nombre important de résidences secondaires. De ce fait, un réseau de colonnes enterrées et semi-enterrées pour la collecte des emballages et ordures ménagères a été mis en place pour compléter le dispositif de collecte en porte à porte des ordures ménagères et emballages. Il permet aux estivants de déposer leurs déchets lors de leurs visites ou séjours sur le territoire, au moment de leur départ. Ces sites apportent également une solution aux résidents permanents en cas de surplus ponctuel. Depuis 2016, la collectivité déploie, de manière modérée, ce type de mobilier sur des sites stratégiques pour répondre à cette problématique de dépôt lors des départs des résidences secondaires ou vacanciers du territoire.

Le nombre de colonnes de tri par type et pour l'ensemble des flux est détaillé dans le tableau suivant :

Tableau 3: Nombre de colonnes d'apport volontaire par type, par flux et par commune (sans les campings).

	Colonnes Enterrées et Semi-Enterrées				Colonnes aériennes			
	Ordures Ménagères	Emballages	Verre	Papier	Ordures Ménagères	Emballages	Verre	Papier
CHAUMES EN RETZ	2	3	3	3		3	15	13
CHAUVE	1	1	1	1		1	10	10
CHEIX EN RETZ						1	4	4
LA BERNERIE EN RETZ	4	4	4	4		4	12	11
LA PLAINE SUR MER	7	7	7	7		2	10	10
LES MOUTIERS EN RETZ	2	2	2	2		1	5	5
PORNIC	15	16	13	13	4	12	51	47
PORT SAINT PÈRE	1	1	1	1		1	11	10
PREFAILLES	4	4	4	4	1	3	7	6
ROUANS	1	1	1	1			10	10
SAINTE PAZANNE		2	2	2		3	11	10
SAINT HILAIRE DE CHALEONS		1	1	1		1	15	14
SAINT MICHEL CHEF CHEF	6	5	6	6		9	20	19
VILLENEUVE	2	2	2	2		5	13	13
VUE						1	7	7

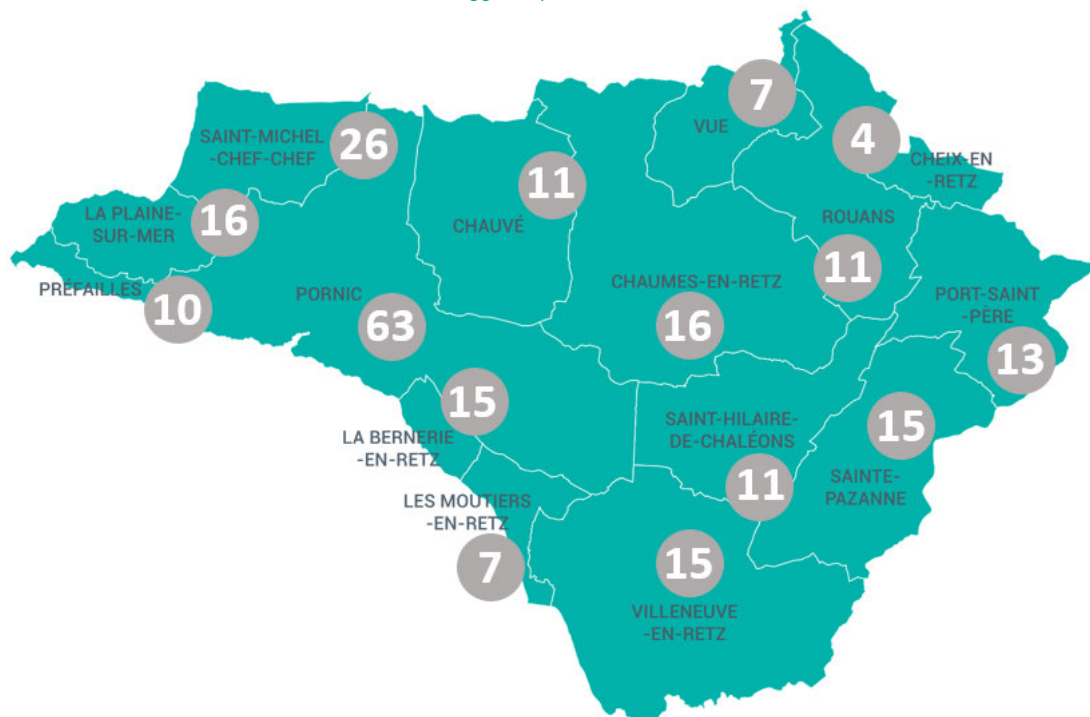
	Ordures Ménagères	Emballages	Verre	Papier
total	45	49	47	47

1 colonne pour
901
habitants

1 colonne pour
349
habitants

1 colonne pour
367
habitants

Figure 7: Nombre de sites de PAV sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz.



◆ Mini colonnes pour le tri des papiers

Afin d'améliorer le captage du papier permettant son recyclage, la communauté d'agglomération de Pornic agglo Pays de Retz exerçant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés a proposé à l'ensemble des communes du territoire, aux établissements scolaires et aux mairies la mise à disposition gratuite de « mini colonnes » de tri sur roues pour favoriser la gestion logistique du recyclage des papiers.



Ainsi, ce sont **44 mini colonnes de tri pour les papiers (+2 mini colonnes mise à disposition en 2025)** qui sont réparties sur le territoire et installées dans les Mairies, écoles publiques, écoles privées et bâtiments intercommunaux.

En 2025, 126 collectes ont été déclenchées pour **24 tonnes collectées**.

1.4.2 La collecte des déchets alimentaires.

Dans le contexte de l'obligation du tri à la source des biodéchets et de la mise en application de la loi AGEC auprès des usagers du territoire, la collectivité a déployé une nouvelle collecte des déchets alimentaires. Les déchets alimentaires sont constitués des restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés. Ce nouveau service est **destiné aux usagers sans solution de compostage individuel ou collectif**. Les sites fléchés sont les centre-bourgs des 15 communes du territoire qui sont constitués de logements individuels ou collectifs sans jardin.

En septembre 2025, **38 abris bacs** ont été implantés dans les centre-bourgs des 15 communes.



Les services de l'agglomération ont été à la rencontre des **2000 usagers concernés par ce nouveau dispositif** (habitants situés dans une zone de 150 mètres autour des sites implantés). Ceux rencontrés ont bénéficié d'un « kit » de pré-collecte pour trier et déposer ses biodéchets dans les abris-conteneurs. Ce kit comprenait un bio seau ainsi qu'un livret explicatif du dispositif avec les consignes de tri des déchets alimentaires. Un avis de passage invitant a récupéré le kit auprès de Pornic agglo a été déposé lorsque les usagers étaient absents.

Rien ne se perd, tout se transforme

Comment valoriser mes déchets alimentaires ?

Borne d'apport volontaire mode d'emploi



Service prévention et gestion des déchets
02 51 74 28 10
environnement@pornicagglo.fr
www.pornicagglo.fr

REDUCTIONS TRIER VALORISER

PORNIC agglo
PAYS DE RETZ

Faire maintenant
Faire durablement

Des solutions adaptées pour tous

Vous habitez une maison avec un jardin ?
L'agglomération vous aide à obtenir un composteur individuel.

Vous habitez en immeuble en dehors du bourg ?
L'agglomération vous accompagne pour l'installation d'un composteur collectif au pied de votre immeuble ou dans votre quartier.

Vous habitez en centre-bourg dans un immeuble en zone dense ou une maison sans jardin ?
Des bornes d'apports volontaires sont à disposition pour trier les déchets alimentaires.

Pourquoi faut-il trier ces déchets ?
Pour réduire la quantité de déchets à traiter
30% de notre poubelle est composée de déchets biodégradables. Ces déchets contiennent 70% d'eau.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire
En triant mieux, on prend conscience de ce qu'on jette et on réduit naturellement ses déchets.

Pour produire des ressources locales et naturelles
Les biodéchets, une fois triés, peuvent être transformés en compost pour enrichir les sols ou en biogaz pour produire de l'électricité ou du chauffage.

Comment utiliser une borne d'apport volontaire de déchets alimentaires ?

- Munissez-vous d'un bioseau**
Pour vous aider à trier vos déchets alimentaires dans votre cuisine, Pornic Agglo Pays de Retz met à disposition un bioseau avec les consignes de tri.
- Stockez dans votre bioseau vos déchets alimentaires en vrac ou dans un sac kraft**
Épluchures de fruits et légumes
Os arêtes de poisson
Pain restes de repas
Frites en papier
Coquilles d'œufs, de noix
Mouchoirs, essuie-tout
Ne pas déposer : sacs de plastique, bar d'emballage
- Déposez vos déchets triés dans la borne dédiée**
Utilisez la pédale avec mon pied ou je soulève le couvercle à la main. Les bornes sont en libre accès, faciles à utiliser et hygiéniques.

Retrouvez le point le plus proche de chez vous sur www.pornicagglo.fr

Conseils pratiques

- ▶ Videz régulièrement votre bioseau (la recommandation est de 1 à 2 fois par semaine).
- ▶ Lavez votre bioseau après l'avoir vidé. Il passe au lave-vaisselle.
- ▶ Organisez vos poubelles dans votre cuisine pour faciliter le tri au quotidien.

Que deviennent mes déchets alimentaires ?

Si mes déchets sont bien triés, ils sont valorisés en compost, engrais naturel destiné par les agriculteurs locaux pour les cultures ou en biogaz, une énergie locale et renouvelable.

Le saviez-vous ?

Les déchets alimentaires sont collectés par Pornic agglo Pays de Retz une à deux fois par semaine selon les saisons. L'intérieur et l'extérieur des bornes sont lavés régulièrement et sont dotés d'un système de désinfection.

Service prévention et gestion des déchets
02 51 74 28 10
environnement@pornicagglo.fr
www.pornicagglo.fr

REDUCTIONS TRIER VALORISER

PORNIC agglo
PAYS DE RETZ

Faire maintenant
Faire durablement

Les consignes de tri des déchets alimentaires sont les suivantes :



La collecte des points de proximité biodéchets est effectué deux fois par semaine sur la partie ouest route bleue et une fois par semaine sur la partie est route bleue. Les bacs et abris bacs sont nettoyés systématiquement une fois par semaine après la collecte.

35 tonnes de déchets alimentaires ont été collectés en 2025.

1.5 La collecte « hors foyer » : Les corbeilles de propreté.

Les corbeilles de propreté des communes du territoire de Pornic agglo Pays de Retz sont collectées par l’agglomération. Seule la commune de Cheix-en-Retz dont le nombre de corbeille est très limité a souhaité conserver sa collecte en interne.

Les jours et fréquences de collecte ont été revus et adaptés selon les saisons et secteurs.

Tableau 4: Fréquence de collecte des corbeilles de propretés.

Corbeilles de propreté			
	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
Période	1er novembre au 31 mars	1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 31 octobre	1er juillet au 31 août
Secteur Ouest Route Bleue			
OM	C1	C3	C7
EMB	C1	C3	C7
VERRE	C1	C2	C4
Secteur Est Route Bleue			
OM	C1	C1	C1
EMB	C1	C1	C1
VERRE	C1	C1	C1

Les corbeilles du secteur Ouest Route Bleue sont collectées tous les jours de la semaine du 1^{er} juillet au 31 aout afin de répondre aux besoins de l’activité touristique de ce secteur.

Le parc s’élève à **574 corbeilles de propreté**. Suite au déploiement du tri Hors Foyer, certains équipements permettent le tri des emballages (280) et du verre (74).

Tableau 5: Répartition et nombre de corbeille de propreté.

Commune	OM	Tri EMB	Tri VERRE
CHAUMES-EN-RETZ	34	28	0
CHAUVE	20	7	7
LA BERNERIE-EN-RETZ	53	33	5
LA PLAINE-SUR-MER	69	18	6
LES-MOUTIERS-EN-RETZ	43	12	2
PORNIC	156	61	14
PORT-SAINT-PÈRE	15	6	3
PREFAILLES	41	15	10
ROUANS	18	11	2
SAINTE-PAZANNE	35	34	8
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	14	7	0
SAINT-MICHEL CHEF-CHEF	40	27	14
VILLENEUVE-EN-RETZ	19	14	3
VUE	17	7	0
TOTAL	574	280	74

Les dispositifs de tri sur les corbeilles de propretés ont permis la collecte séparée de tonnages significatifs d’emballages et de verre. Cette collecte séparée est en augmentation par rapport à 2024 (+ 98 % pour le Verre et + 133% pour les Emballages).

Tableau 6: tonnages emballage et verre des corbeilles de propretés en 2025.

TONNAGES DISPOSITIFS DE TRI	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Emballages (en T)	0.94	0.86	1.10	2.94	2.32	2.90	4.36	5.14	2.30	2.38	1.94	2.82	30.00*
Verre (en T)	2.12	1.56	2.08	4.78	5.72	10.80	11.56	18.32	7.38	4.20	3.56	3.44	75.52

*Tonnages des collectes dédiées uniquement, sous-évalués car certaines corbeilles sont collectées en mutualisation avec les petites rues en porte à porte

◆ Appel à Projet sur le Tri Hors Foyer CITEO

Pornic aggro Pays de Retz, en partenariat avec les communes, a candidaté et a été lauréate de l’Appel Projet sur le Tri Hors Foyer lancé par CITEO. Ce projet, piloté par la direction Prévention et Gestion des déchets, a été mis en œuvre en 2024 et 2025. Il a permis le financement de 140 nouvelles corbeilles de tri pour 13 communes.

Deux types d’équipements de contenances différentes ont été installés afin de correspondre au mieux au lieu d’implantation et de tenir compte des variations d’affluence en fonction des saisons.



1.6 Mesures de prévention de la sécurité dans la collecte et le transport.

Afin de garantir la sécurité des personnes, la collectivité et le prestataire de collecte se sont engagés au respect de la recommandation de la CNAM R 437 qui précise que « la marche arrière n'étant pas prévue au code de la route, cette manœuvre constitue un mode de fonctionnement anormal même dans les impasses. En conséquence et par exemple, pour éviter les accidents dus aux marches arrière, il faut privilégier la création de points de regroupement à l'entrée de chaque impasse. ». Ainsi, un certain nombre d'habitants ramènent leurs conteneurs en bout d'impasse. Les services travaillent à la suppression totale des marches arrière sur l'ensemble du territoire.

De plus la collectivité travaille en collaboration avec le prestataire de collecte à la suppression des « points noirs » de collecte sur l'ensemble des trajets en porte à porte et en apport volontaire.

Figure 8 : Exemple de flyer distribué aux habitants d'une impasse pour la présentation des bacs en regroupement.

**MODIFICATION DE COLLECTE
DES DÉCHETS MÉNAGERS**
LA BACONNIERE
CHAUVÉ

Madame, Monsieur,

L'agglomération Pornic aggro Pays de Retz en charge de la gestion des déchets sur le territoire souhaite harmoniser le mode de collecte et améliorer la qualité du service en proposant une dotation en bacs individuels au lieu des bacs collectifs. Cette dotation permettra aussi d'améliorer la qualité du tri en responsabilisant individuellement les usagers sur la gestion de leurs déchets et enfin permettra de résoudre les problèmes de salubrité publique (dépôts sauvages, tri non conforme...) liés à ces points de regroupement en campagne.

Un bac pour les ordures ménagères et un bac pour les emballages valorisables vont donc vous être livrés gratuitement. Les points de regroupement avec les bacs collectifs seront alors retirés.

Pour rappel, les collectes des ordures ménagères et des bacs jaunes sont effectuées tous les 15 jours les **jeudis des semaines paires** du calendrier.

Les conteneurs individuels seront à présenter soit :

- Directement devant votre habitation pour les habitations situées sur l'axe principal de circulation des camions.
- En point de présentation le long de l'axe principal de circulation pour les habitations situées dans des impasses où les véhicules de collecte ne peuvent pas circuler et manœuvrer en toute sécurité.

Pour vous aider, vous trouverez un plan au verso de ce flyer.

Pour éviter tout problème de salubrité, les bacs devront être présentés sur la voirie la veille au soir des jours de collecte et être remis le plus tôt possible après la collecte sur les propriétés.

La collecte en porte à porte sera effective dès réception des conteneurs individuels. Nous vous remercions d'utiliser vos conteneurs et de ne plus utiliser les bacs collectifs, ils vont être supprimés.

Vous remerciant par avance de votre compréhension et de votre participation aux gestes de tri.

Google

Voie empruntée par les véhicules de collecte – conteneurs à présenter sur cet axe

Voie non empruntée par les véhicules de collecte (marches arrière interdites). Collecte en point de présentation sur les axes principaux de circulation (★)

Suppression du point de regroupement avec les bacs collectifs

POUR TOUTE QUESTION ?
Service Gestion des Déchets - 02 51 74 28 10
www.pornicagglo.fr

**PORNIC
agglo**
PAYS DE RETZ

1.7 Tonnages des ordures ménagères et du tri sélectif

1.7.1 Tonnages d’ordures ménagères et des recyclables sur le territoire de Pornic aggro pays de Retz

En 2025, **22 799 tonnes de déchets ménagers et assimilés** (-0.4% par rapport à 2024) ont été collectés en porte à porte et apport volontaire sur le territoire de Pornic aggro répartis selon :

- **13 703 tonnes d’ordures ménagères** (dont 1 526,24 tonnes en apport volontaire) ont été collectées sur le territoire de la Communauté d’agglomération Pornic aggro Pays de Retz (3 960,29 tonnes en 2024 soit une baisse de 1,84%).
- **9061 tonnes de recyclables** (4 583 tonnes de verre, 959 tonnes de papier, 3 519 tonnes d’emballages)
- **35 tonnes** de déchets alimentaires (nouveau flux)

Tableau 7: Tonnages des ordures ménagères et des recyclables collectées en 2025.

	OM		BIODECHETS		EMBALLAGES		VERRE		PAPIER		TOTAL DMA hors déchèterie	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Totaux porte à porte + apport volontaire	13 960,29	13 703,25		35,00	3 358,15	3 519,06	4 534,24	4 583,28	1 045,68	958,74	22 898,36	22 799,33
Variation 2023 et 2024 (%)		-1,84%				4,79%		1,08%		-8,31%		-0,43%

* DMA = Déchets Ménagers Assimilés

Figure 9: Evolution des tonnages des ordures ménagères et du tri sélectif entre 2024 et 2025.

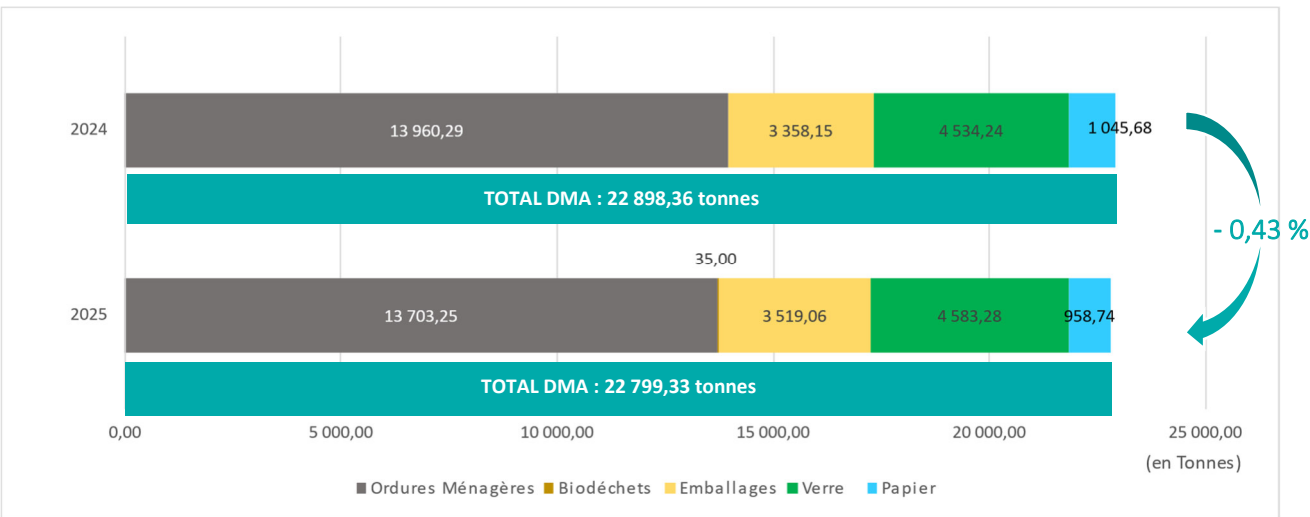
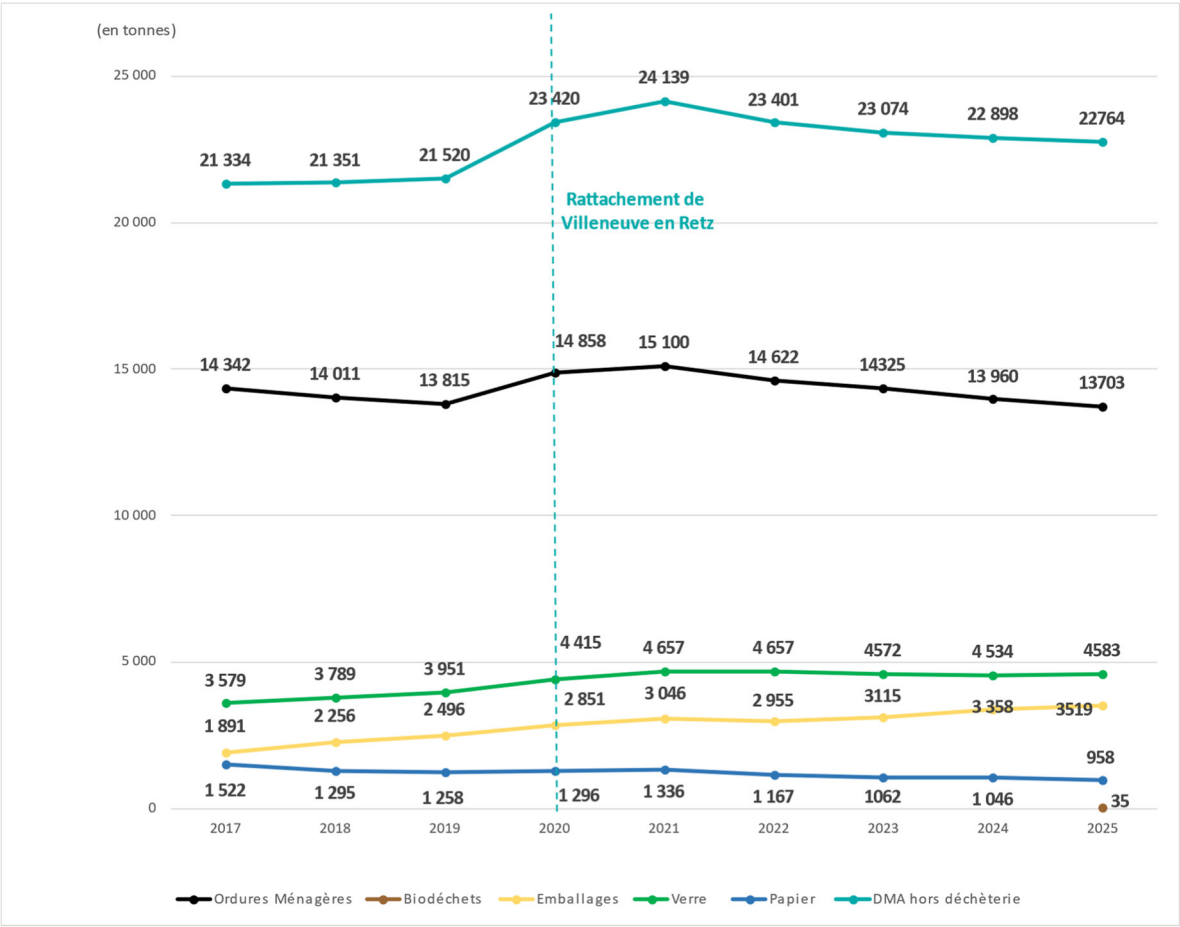


Figure 10: Evolution des tonnages globaux OM et tri sélectif depuis 2017.



1.7.2 Ratio par habitant de la collecte sélective et des ordures ménagères (sur population DGF)

Tableau 8: Ratio par habitant DGF des ordures ménagères et tri sélectif 2024 et 2025 sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

	2024 (85 270 habitants)	2025 (86 525 habitants)	Objectif du plan régional de prévention et de gestion des déchets en 2025
Ratio ordures ménagères / habitant	163,72 kg/an	158,37 kg/an	124,20 kg/hab/an
Ratio Biodéchets /habitant		0,40 kg/an	10,2 kg /hab/an
Ratio recyclables / habitant	104,82 kg/an	104,72 kg/an	102,10 kg/hab/an
dont ration Verre / habitant	53,18 kg/an	52,97 kg/an	40,5 kg/hab/an
dont ratio Papiers / habitant	12,26 kg/an	11,08 kg/an	
dont ratio Emballages / habitant	39,38 kg/an	40,67 kg/an	
Ratio DMA hors déchèterie	268,54 kg/an	263,49 kg/an	61,60 kg/hab/an

Il est à noter que la particularité touristique du territoire de Pornic agglo Pays de Retz introduit un biais dans le calcul des ratios, la population DGF choisie pour ce calcul n'intègre pas la population de passage, les occupants des campings et des terrains de loisirs ainsi que l'activité des commerces collectés par le Service Public de Gestion des déchets (SPGD).

Figure 11: Evolution des ratios par habitant (DGF) des ordures ménagères et du tri sélectif entre 2024 et 2025.

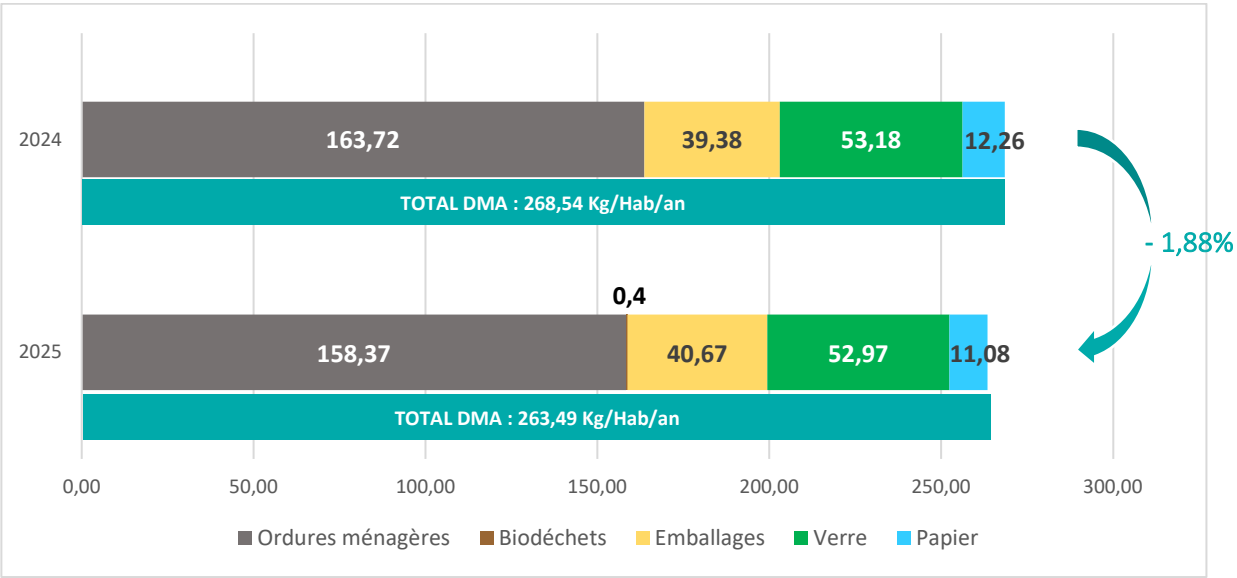
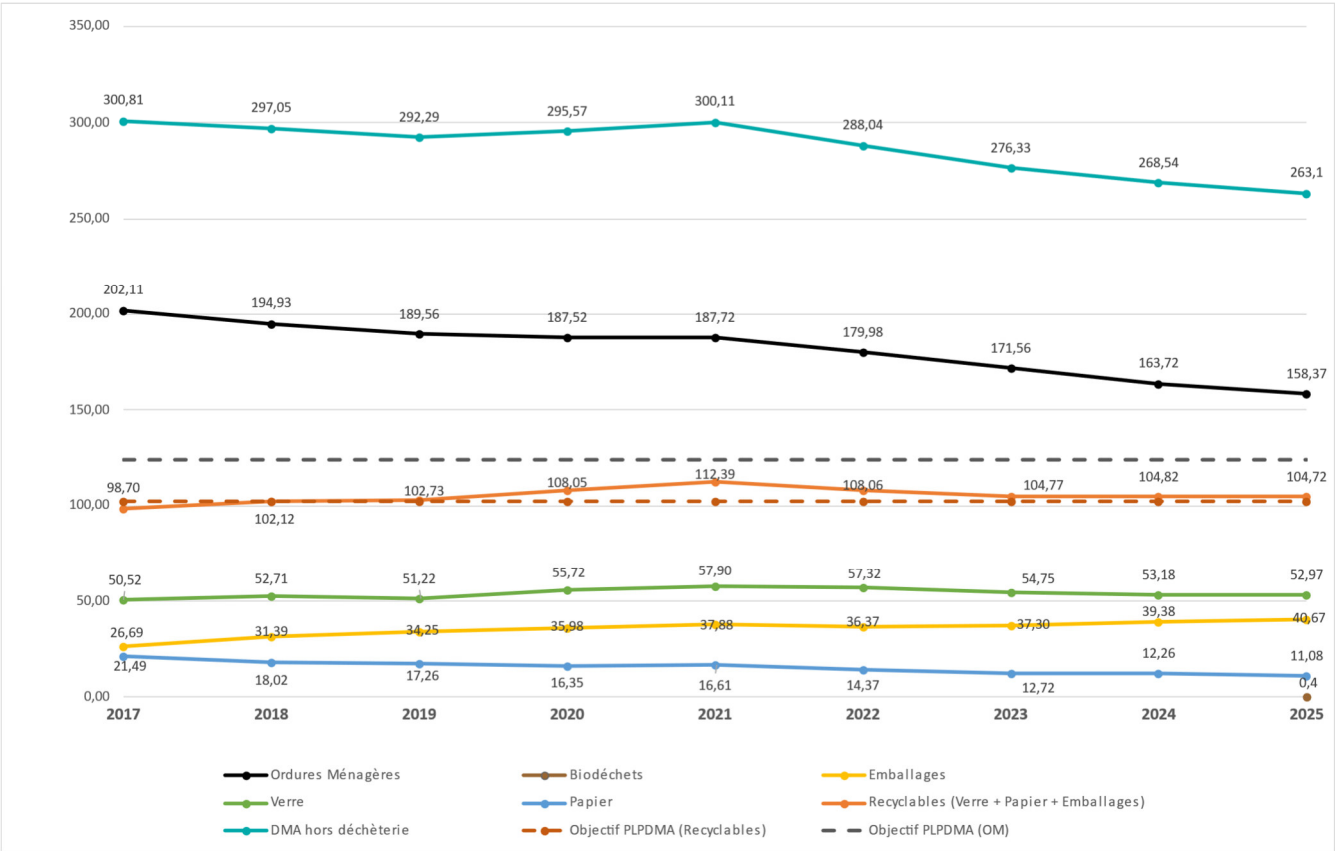


Figure 12: Evolution des ratios par habitant (DGF) de l'ensemble des flux par rapport aux objectifs du PLPDMA en 2025.



1.8 Composition et qualité des flux

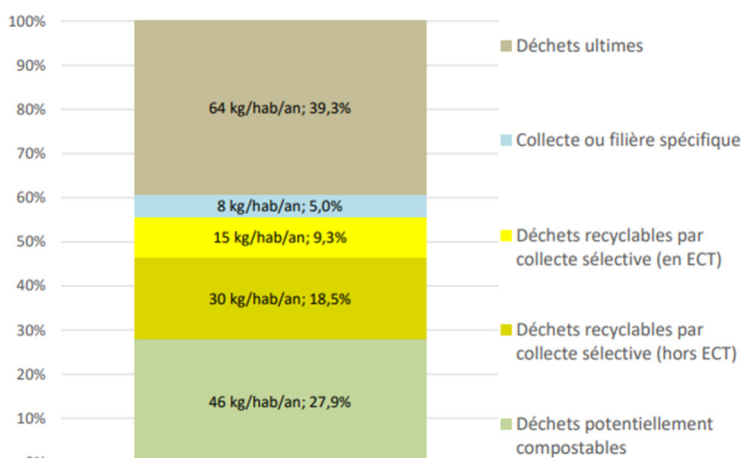
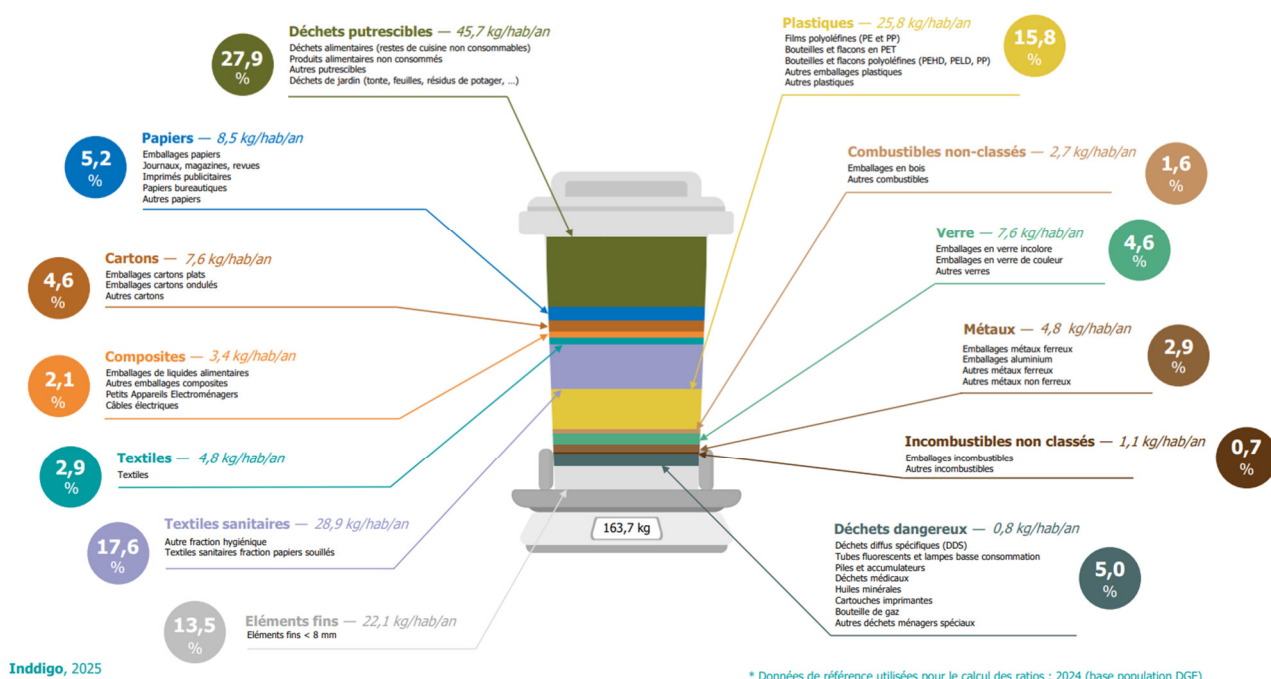
1.8.1 Les ordures ménagères :

- Le MODECOM

En juin 2025, une Campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles a été effectuée par l'agglomération. Ce « MODECOM » est une méthode normée qui consiste à analyser le contenu du flux ordures ménagères. Pour ce faire, 15 échantillons de différents secteurs de collecte ont été prélevés et analysés.

Les résultats montrent les éléments suivants :

Figure 13: Composition moyenne 2025 des OMR par catégorie :



Cette composition montre qu'une quantité importante de valorisables est encore présente dans les ordures ménagères. Il reste donc des efforts à faire en prévention et en tri pour réduire la production de déchets et que les déchets générés suivent les bonnes filières de tri et de valorisation.

Sur les 163,8 kg/habitant/an d'ordures ménagères collectées, il est estimé que :

- 60% sont des déchets valorisables en collecte sélective, en déchèterie ou en valorisation organique (actions de prévention type compostage, évitement de gaspillage alimentaire, collecte séparée des biodéchets).
- 40% sont des déchets non valorisables

- Relevés d'une caméra d'intelligence artificielle en test sur un camion

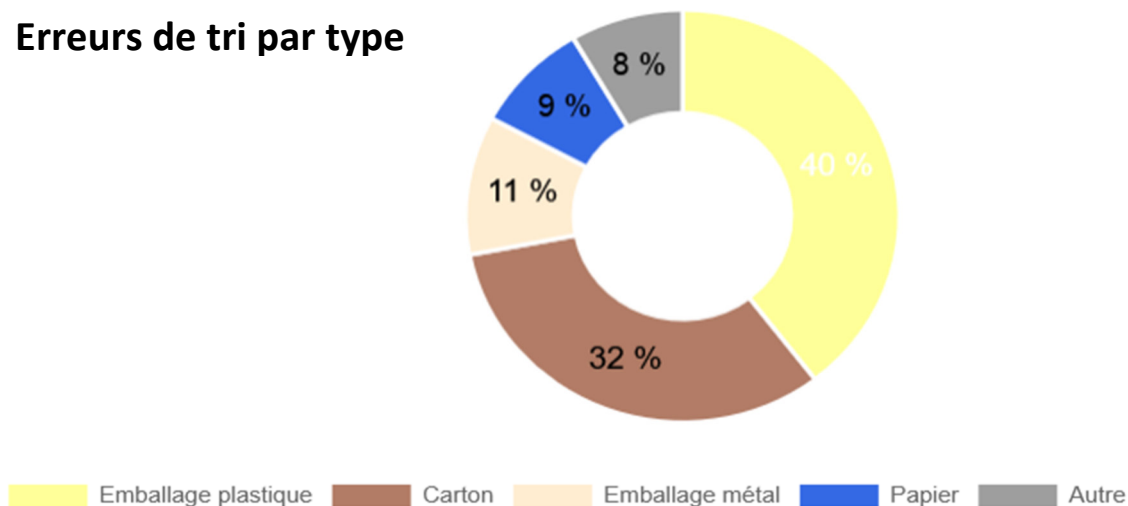
La Direction Prévention et Gestion des Déchets a testé le contrôle du contenu des bacs ordures ménagères grâce à l'intelligence artificielle avec une caméra installée sur un des camions pour analyser les éléments restants dans les ordures ménagères collectés en porte à porte.

L'intelligence artificielle peut détecter les erreurs suivantes : Biodéchets, Bois, Cartons hors format, Déchets verts, Encombrants, Grands cables, Protoxyde d'azote, Sacs DASRI, Textiles, Verre, Cartonnettes, Déchets électriques et électroniques, Briques alimentaires, Lampes, Matériaux de construction, Emballages en métal, Papier, Emballages en plastique, Pneus, Matériaux de peinture, Objets divers, PS expansé.

En 2025, 550 bacs ont été collectés par ce camion équipé. 321 erreurs ont été détectées, 21% des bacs sont contaminés (Part des bacs contenant au moins 1 erreur de tri avec un contaminant filtré sur le total des bacs collectés). Ce test confirme le MODECOM en montrant qu'il reste encore beaucoup de déchets recyclables dans les ordures ménagères et qu'il est nécessaire de toujours communiquer auprès des usagers pour expliquer les bonnes consignes de tri en vigueur sur le territoire.

Figure 14 : type d'erreurs de tri dans les bacs OM relevés par la caméra d'IA en 2025

Erreurs de tri par type



1.8.2 Les emballages

◆ Les caractérisations

La caractérisation est le tri par produit contenu dans le bac jaune (emballages) opéré selon la norme AFNOR X30-437 représentatif de l'ensemble des collectes de Pornic agglo Pays de Retz.

Le tableau suivant présente les résultats des caractérisations réalisées au cours de l'année 2025 sur les emballages collectés. Trois données sont représentées :

- ❖ Les refus minimisés (sans les papiers valorisés dans le process de tri mais non inclus dans les consignes aux habitants et sans le flux développement : plastiques inclus dans les consignes de tri aux habitants mais non triés)
- ❖ Les refus réels du process (sans les papiers valorisés dans le process de tri mais non inclus dans les consignes aux habitants et avec le flux développement : plastiques inclus dans les consignes de tri aux habitants mais non triés)
- ❖ Les refus globaux (avec les papiers et avec le flux développement)

Les papiers déposés dans les bacs jaunes suivent le circuit de tri des emballages alors qu'ils pourraient être directement recyclés via le circuit de recyclage du papier.

Tableau 9: Taux de refus des caractérisations du tri sélectif collecté en 2025 en comparaison avec 2024 et 2023.

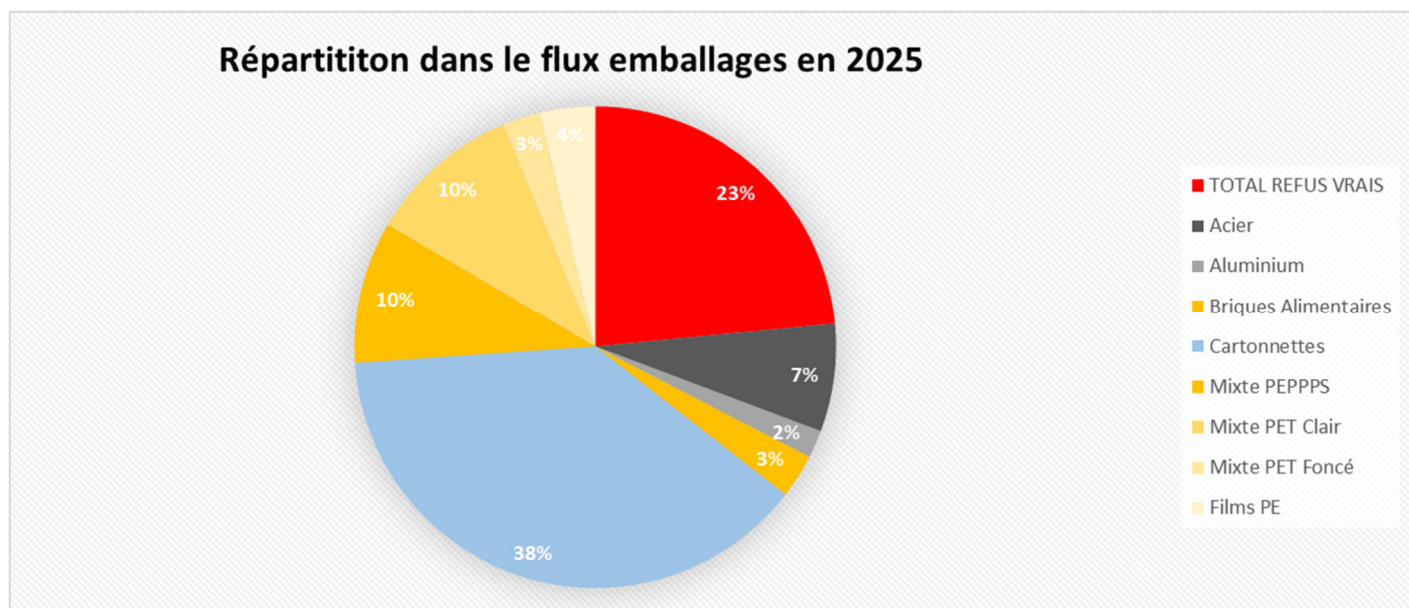
	Taux de refus (erreur matière)	Taux de refus réel (sans les papiers résiduels mais avec les emballages en extensions non recyclables)	Taux de refus global (avec les papiers résiduels)
Emballages 2023	12,26%	19,95%	27,78%
	+ 3 points	+4,4 points	2,4 points
Emballages 2024	15,27%	24,36%	30,17%
	+ 0,49 points	- 1,25 points	+ 1,29 points
Emballages 2025	15,76%	23,11%	31,46%

Le taux de refus est obtenu en calculant le rapport de la quantité de déchets non valorisables par la quantité totale des déchets caractérisés. Le taux de refus correspond aux erreurs de tri du bac jaune.

23.11% des déchets du bac jaune (erreur de tri matière et papiers résiduels) devraient suivre des filières différentes. Il s'agit d'un poste d'économie important pour la collectivité. Les erreurs de tri et donc les refus sont en légère augmentation sur l'année 2025 par rapport à 2024.

Pour l'année 2025, 10 caractérisations ont été réalisées. La composition des emballages avant tri est la suivante :

Figure 15: Composition des emballages collectés en 2025.



Depuis le 1er juillet 2025, les emballages sont triés sur Arc en Ciel 2034. Ce centre de tri permet de trier plus d'emballages et notamment le « flux développement ». Ce dernier prend en compte l'ensemble des emballages plastiques inclus dans les consignes de tri aux habitants mais qui partaient en refus auparavant. Après travaux, la future chaîne de tri de Vendée Tri influera également ce « flux développement » ce qui diminuera le taux de refus. La proportion des emballages inclus dans le flux développement est 8,35% en 2025.



◆ Amonts de collecte

La Direction Prévention et Gestion des Déchets réalise des opérations de contrôle de la qualité des bacs jaunes. Le principe est de vérifier la qualité de tri du bac jaune (juste en soulevant le couvercle) avant que le camion ne vienne le collecter. Un flyer de communication est alors automatiquement mis dans la boîte aux lettres du propriétaire du bac.

Figure 16: Fiche de contrôle des bacs jaunes.

**RÉDUISONS
TRIIONS
VALORISONS**

CONTRÔLE QUALITÉ DU BAC JAUNE

LE ____ / ____ / ____

Votre bac/sac jaune est destiné à évacuer tous vos emballages ménagers. Un agent du Service Gestion des Déchets a contrôlé, ce jour, votre bac.

☐ 😊 Bravo, votre bac est bien trié ! Votre geste permet de donner une seconde vie à vos déchets et de préserver les ressources naturelles de la planète. Merci !

☐ 😐 Quelques erreurs de tri ont été observées dans votre bac (voir au verso de ce flyer). Celui-ci sera tout de même collecté. Pour tenir toujours mieux, vous trouverez toutes les consignes de tri du territoire dans le guide des déchets déposé dans votre boîte aux lettres. Merci pour votre participation et poursuivez vos efforts !

☐ 😞 Attention, de grosses erreurs de tri ont été relevées dans votre bac (voir au verso de ce flyer). Celui-ci est donc refusé à la collecte. Pour information, les déchets non conformes dans les bacs jaunes ont des conséquences. Vos déchets sont transportés au centre de tri (Vendée Tri), ils passent sur la chaîne de tri, engendrant souvent des problèmes de fonctionnement et représentant parfois un danger pour les agents, puis sont à nouveau transportés pour se diriger vers la bonne filière. Ces erreurs d'aiguillage entraînent donc également une augmentation des coûts de fonctionnement. Vous trouverez toutes les consignes de tri du territoire dans le guide des déchets déposé dans votre boîte aux lettres. Merci par avance de retirer votre bac en retirant les erreurs et de représenter votre bac lors de la prochaine collecte.

Service Gestion des Déchets
02 51 74 28 10 - servicegestion@pornicagglo.fr
www.pornicagglo.fr

**PORNIC
agglo**
united nrc

Erreurs de tri constatées

- ☐ PAPIERS →
- ☐ VERRE →
- ☐ ORDURES MÉNAGÈRES →
- ☐ PETITS OBJETS EN PLASTIQUE HORS EMBALLAGES →
- ☐ TEXTILES/CHAUSSURES →
- ☐ DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES →
- ☐ DÉCHETS VERTS →
- ☐ FERRAILLES →
- ☐ PRODUITS DANGEREUX (DOS, piles, ampoules...) →
- ☐ AUTRE :

Autres remarques

- ☐ EMBALLAGES IMBRIQUÉS → Pour que les emballages soient bien recyclés, ne pas empiler les déchets les uns dans les autres
- ☐ EMBALLAGES NON VIDES → Bien vider les emballages
- ☐ DÉCHETS EN SAC OPAQUE → Déposer en vrac dans le bac ou utiliser des sacs transparents incolores ou jaunes

Vous remerciant par avance de votre compréhension
et de votre participation aux gestes de tri.

Service Gestion des Déchets
02 51 74 28 10 - servicegestion@pornicagglo.fr
www.pornicagglo.fr

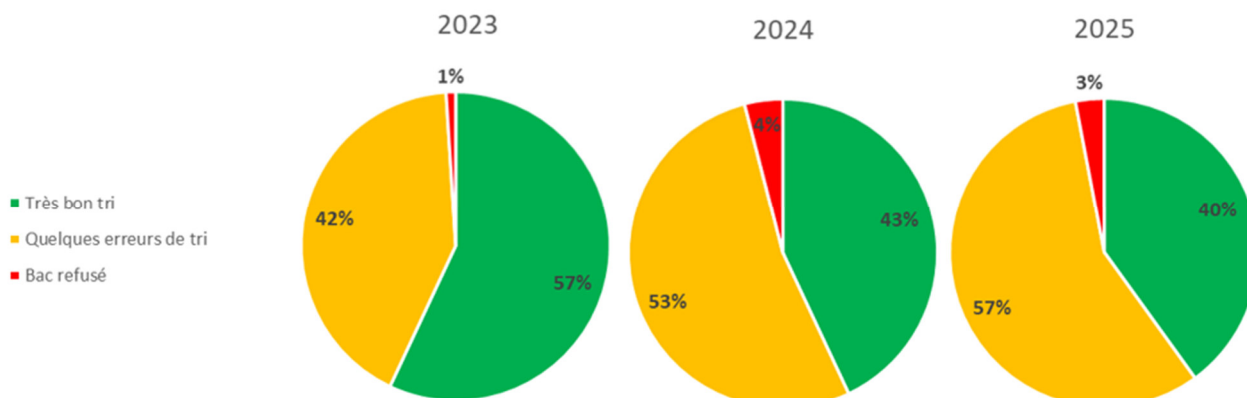
**PORNIC
agglo**
united nrc

Les bacs jaunes avec de grosses erreurs de tri (verre, déchets dangereux...) sont refusés à la collecte avec une étiquette rouge apposée à la poignée de leurs bacs.



En 2025, 5 campagnes de contrôles ont été réalisées par le service sur le territoire. A cette occasion, 438 bacs jaunes ont été vérifiés.

Figure 17: Qualité du tri sur les contrôles des bacs jaunes comparatif entre 2023, 2024 et 2025.



Comparé aux années précédentes, la qualité du tri diminue encore un peu mais reste globalement stable. Les erreurs majeures rencontrées sont toujours :

- Les ordures ménagères avec beaucoup de petits éléments présents dans les bacs comme des textiles sanitaires (mouchoirs, essuie-tout...) ou encore des restes alimentaires.
- Le papier

A noter que les emballages sont souvent imbriqués et que les usagers enferment aussi régulièrement leurs emballages dans des sacs opaques alors que les emballages doivent être déposés en vrac dans le bac ou dans des sacs transparents. Le Service Gestion des Déchets accentue sa communication sur ces sujets pour éviter les erreurs.

◆ Les refus au quotidien

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du tri, les agents de collecte contrôlent au quotidien le contenu des bacs jaunes avant vidage. Si celui-ci est non conforme, le bac est refusé. Une étiquette est apposée sur le conteneur informant du refus et invitant les usagers à contacter la Direction Prévention et Gestion des Déchets pour comprendre les raisons du refus. Les usagers sont sollicités pour récupérer leur bac pour la prochaine collecte.

Sur l'année 2025, **1129 conteneurs** (contre 1438 en 2024) **ont été refusés à la collecte** pour cause de contenus non conformes aux règles de tri en vigueur sur le territoire. En moyenne, c'est moins d'1 conteneur par tournée.

◆ Intelligence artificielle

En 2025, la Direction Prévention et Gestion des Déchets a continué le contrôle de la qualité du tri des bacs jaunes grâce à l'intelligence artificielle avec une caméra installée sur un des camions pour analyser la qualité des emballages collectés en porte à porte. Des améliorations ont été apportées et l'intelligence artificielle peut désormais détecter des types d'erreurs de tri supplémentaires :

<u>Déchets déjà détectés</u>	<u>Nouveaux déchets</u>
Biodéchets	Déchets électriques et électroniques
Bois	Couches
Cartons hors format	Lampes
Déchets verts	Matériaux de construction
Encombrants	Métaux hors emballage
Masques chirurgicaux	Papier
Protoxyde d'azote	Plastiques durs
Sacs DASRI	Pneus
Textiles	
Verre	
Sacs noirs opaques assimilables à de l'ordure ménagère	

En 2025, 103 362 bacs ont été collectés par ce camion équipé. 69 525 erreurs ont été détectées (plusieurs erreurs peuvent être détectées par bac), en moyenne 35% des bacs sont contaminés (Part des bacs contenant au moins 1 erreur de tri avec un contaminant filtré sur le total des bacs collectés). Ce pourcentage est beaucoup plus élevé qu'en 2024 (8%), ceci est notamment dû au fait que l'IA arrive désormais à détecter les papiers comme étant une erreur de tri. Il s'agit de l'erreur majeure rencontrée.

1.9 Autres collectes.

1.9.1 La collecte des textiles



La communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz travaille avec la société Le Relais et la Croix Rouge pour la collecte des textiles sur le territoire.

56 Colonnes sont réparties sur l'ensemble du territoire (soit 1 pour 1451 d'habitants DGF) et permettent aux habitants d'y déposer leurs textiles usagés. Un contrat est passé avec l'Eco organisme Refashion qui soutient financièrement la collectivité pour la collecte et le recyclage des textiles usagés.

Tableau 10: Nombre de contenants et points de récupération des textiles en 2024.

	Nombre d'emplacements	Nombre de colonne en place
CHAUMES EN RETZ	4	4
CHAUVE	1	2
CHEIX EN RETZ	2	2
LA BERNERIE EN RETZ	3	4
LA PLAINE SUR MER	1	2
LES MOUTIERS EN RETZ	1	2
PORNIC	6	10
PORT SAINT PÈRE	3	3
PREFAILLES	1	1
ROUANS	3	3
SAINT PAZANNE	5	9
SAINT MICHEL CHEF CHEF	4	5
SAINT HILAIRE DE CHALEONS	2	4
VILLENEUVE EN RETZ	2	3
VUE	2	2
TOTAL	40	56



Pour l'année 2025, **361,94¹ tonnes** de textiles ont été collectées soit **4,18 Kg/hab/an** (population DGF) sur l'ensemble du territoire de Pornic agglo pays de Retz. A titre de comparaison, 413,10 tonnes ont été collectées en 2024 soit diminution de 12,39 %. Cette diminution significative s'explique par la crise que traverse la filière textile. La saturation des débouchés a obligé la Croix Rouge à retirer quasiment la totalité des bornes présentes sur le territoire en juillet 2025. De ce fait, le tonnage collecté par la Croix Rouge est minime en 2025. Le Relais arrive à maintenir sa collecte cependant l'équilibre du maintien des opérations est fragile.

¹ donnée estimative (la Croix Rouge estime avoir collecté 9 tonnes en 2025)

1.9.2 La collecte des encombrants.

Sont compris dans la dénomination « encombrants », les déchets volumineux ne pouvant être collectés lors des collectes traditionnelles soit :

- Les ferrailles
- Les mobiliers tels que lit, table, armoires, sommier, matelas,
- Le gros électroménager tel que frigo, gazinière, ...

Ces déchets doivent être présentés directement au sol la veille du jour de ramassage, à l'endroit de collecte habituelle de présentation des containers. Ils doivent être au nombre de 5 maximum, facilement soulevés par 2 personnes pour un poids n'excédant pas 50 kg (25kg/personne) et les dépôts ne doivent pas dépasser les 2m³.

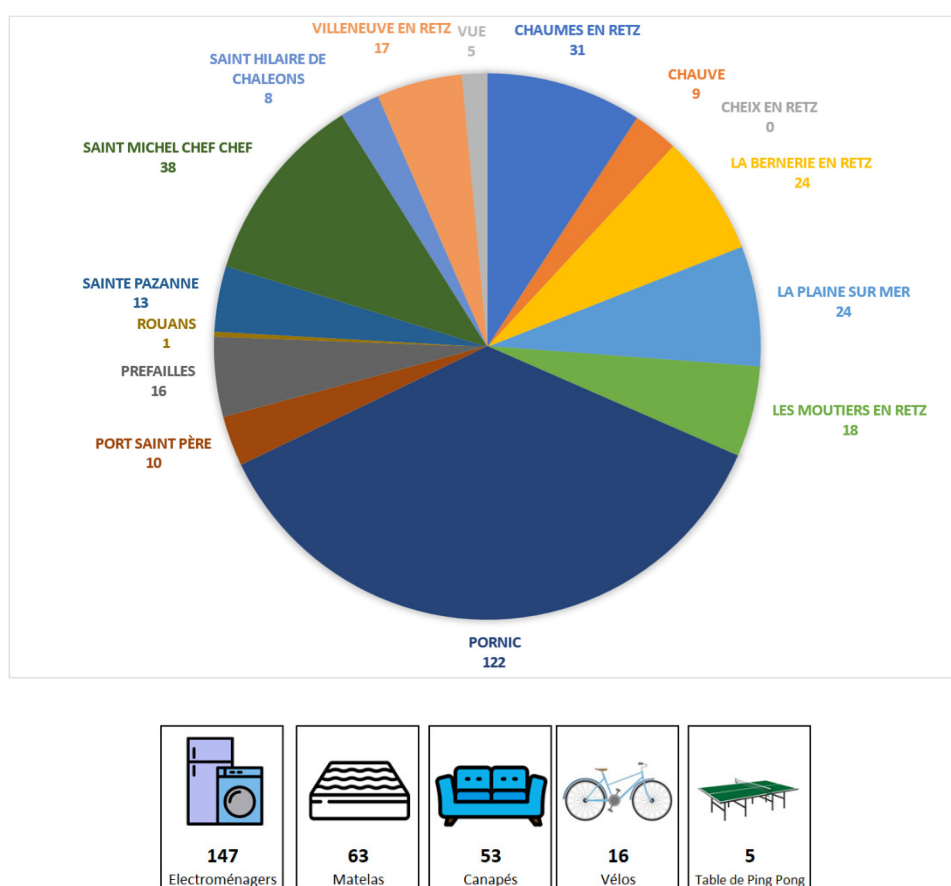
La collecte des Encombrants se fait sur inscription préalable auprès du service Gestion des déchets de Pornic aggro Pays de Retz. En 2025 les 15 communes ont pu bénéficier du service harmonisé sur l'ensemble du territoire.

Il y a une seule collecte d'Encombrants dans l'année. En 2025, elle a eu lieu du 14 au 29 avril.

319 foyers collectés en 2025 pour 336 inscrits soit une augmentation de 29 % par rapport à 2024 (247 foyers collectés).

Le service est utilisé par 0,37% des usagers soit une très faible part de la population.

Figure 18: Répartition des inscriptions par commune pour la collecte des Encombrants en 2025.



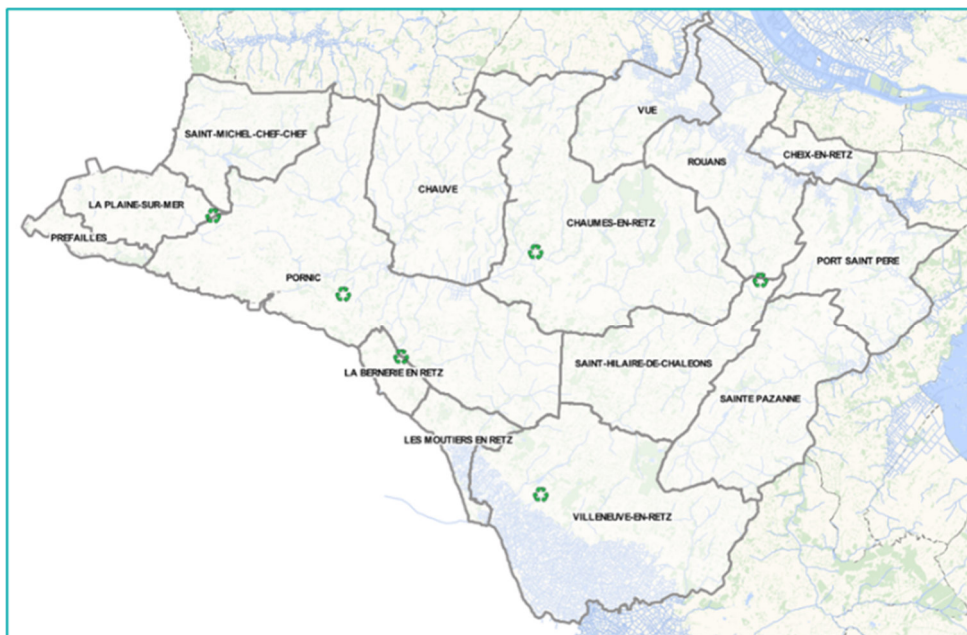
Et plus de 100 meubles

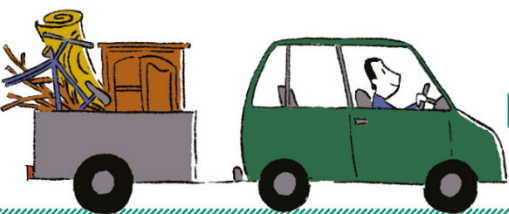
1.10 Les déchèteries

1.10.1 Situation et horaires d'ouverture des déchèteries

En 2025, la Communauté d'agglomération Pornic Pays de Retz compte 6 déchèteries intercommunales :

Figure 19: Carte de localisation et horaires des 6 déchèteries de Pornic agglo Pays de Retz en 2025





**RÉDUISONS
TRIONS
VALORISONS**

NOUVEAUX HORAIRES 2025

La Blavetière (Pornic)	Du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h	
La Genière 2 (La Plaine-sur-Mer)	Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h30	
Pont Béranger 2 (Saint-Hilaire de Chaleçons)	Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h sauf le mardi (fermé)	
La Tartinière (Chaumes-en-Retz)	Le mercredi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 14h à 18h et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h	
Les Merles (La Bernerie-en-Retz)	du 01/11 au 31/03 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00	du 01/04 au 31/10 Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Les Jaunins (Villeneuve-en-Retz)	Le mardi et le vendredi de 14h à 18h et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h	

1.10.2 Faits marquants en 2025 dans l'organisation des déchèteries.

2 janvier 2025	CHANGEMENT DE PRESTATAIRE dans la gestion et l'exploitation des déchèteries Nouveau titulaire : SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION (sortant : VEOLIA)
Janvier 2025	Mise en service des ZONES DE DONS sur les 6 déchèteries 
Mars 2025	 Travaux de remise aux normes sur la déchèterie de la Tartinière (reprise étanchéité plateforme gravats / déchets verts – confinement eaux incendie)
Mai 2025	Mise en œuvre opérationnelle de la filière REP PMCB* accompagné d'un changement de l'ensemble de la signalétique avec une charte homogène. • Modification des consignes de tri sur la Génrière, le Pont Beranger et les Merles pour le BOIS et le PLASTIQUE • Création d'une alvéole pour le tri du bois et cagettes sur la plateforme déchets verts de la déchèterie des Merles    *REP : Responsabilité Élargie du Producteur – PMCB : Produits, Matériaux de Construction et du Bâtiment
Juillet 2025	Mise en place de la collecte séparative des Articles de Sports et Loisirs (REP ASL) sur la déchèterie des Merles  
Novembre 2025	 Plantation Haie défensive (Pyracantha) sur la déchèterie de la Tartinière

1.10.3 Fréquentation des déchèteries

En 2025, sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz, on a comptabilisé **484 363 passages** en déchèterie (+3 % par rapport à 2024).

Tableau 11: tableau du nombre de passage par déchèterie et par mois en 2025

	LA GENIERE	PONT BERANGER	LA BLAVETIERE	LES MERLES	LA TARTINIERE	LES JAUNINS
Janvier	8 653	4 337	2 128	1 153	639	519
Février	11 404	5 216	5 373	4 844	314	1 085
Mars	18 124	7 959	7 885	8 113	348	1 765
Avril	20 628	7 478	8 997	10 274	1 262	1 339
Mai	22 357	8 437	8 860	11 062	1 084	2 175
Juin	18 098	6 228	6 487	9 202	983	1 236
Juillet	22 598	7 177	5 967	8 486	1 070	1 253
Août	21 600	7 735	5 390	10 743	1 566	1 264
Septembre	20 010	6 937	7 452	8 976	1 239	1 651
Octobre	19 307	7 379	7 428	9 265	1 474	1 644
Novembre	14 324	5 406	5 938	5 312	805	1 091
Décembre	11 726	4 898	4 921	4 583	610	1 092
TOTAL 2025	208 829	79 187	76 826	92 013	11 394	16 114
TOTAL 2024	193 106	75 717	93 973	83 003	11 401	13 348
EVOLUTION	8,14%	4,58%	-18,25%	10,86%	-0,06%	20,72%

Figure 20: Evolution de la fréquentation des déchèteries par les particuliers sur l'année 2025.

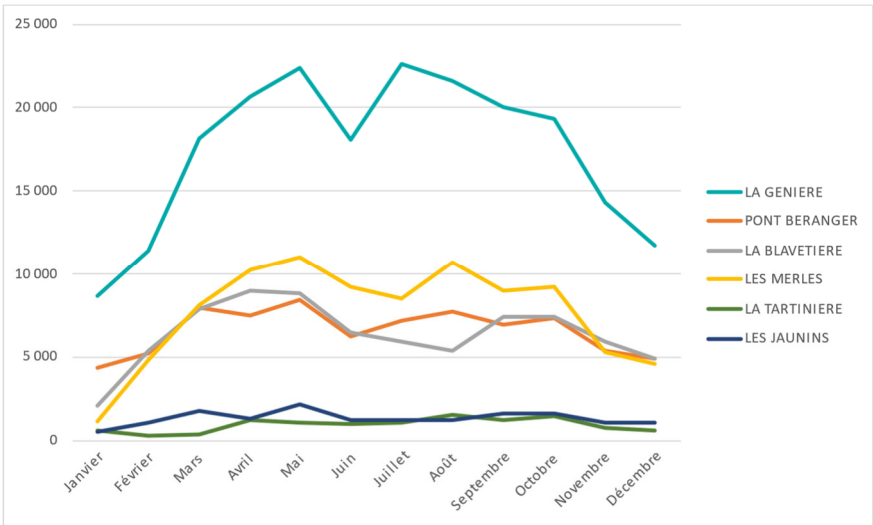


Tableau 12: Fréquentation horaire moyenne sur les 6 déchèteries de Pornic agglo Pays de Retz.

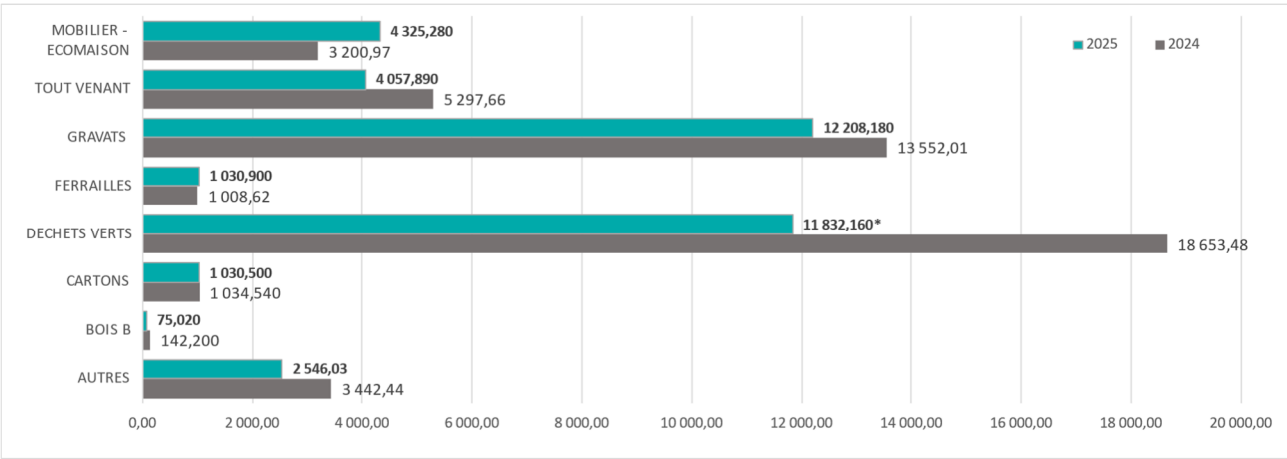
Déchèterie	Nbr de passages moyen /heure	
	2024	2025
Le Pont Beranger	43,09	39,44
La Blavetière	38,75	54,1
La Gènière	78,88	85,87
Les Merles	41,94	45,91
La Tartinière	11,27	15,57
Les Jaunins	14,64	19,75

1.10.4 Tonnages des déchets collectés en déchèteries

Tableau 13: Tonnages globaux collectés sur les sept déchèteries en 2025.

FLUX	Déchèterie de la Blavetière			Déchèterie de la Génrière			Déchèterie des Jaunins			Déchèterie de la Tartinière			Déchèterie des Merles			Déchèterie du Pont Béranger 2			Déchèterie de Launay			TOTAL PAR FLUX		
	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution	2024	2025	Evolution
AMIANTE													112,28	77,26	-31%							112,283	77,260	-31%
BATTERIES				14,96	16,12																	14,960	16,120	8%
BOIS A				157,50	175,56	11%								35,24		72,06	110,86	54%				229,560	321,660	40%
BOIS B				84,96	42,62	-50%										57,24	32,40	-43%				142,200	75,020	-47%
BOIS MELANGE	107,30	137,180	27,85%				78,36	37,72	-52%	97,46	103,92	7%	114,28	64,92	-43%				6,00			403,400	343,740	-15%
CARTONS	165,42	147,620	-10,76%	370,00	408,99	11%	78,18	65,48	-16%	86,22	62,77	-27%	123,06	142,92	16%	211,66	202,72	-4%	0,00			1 034,540	1 030,500	0%
CARTOUCHE D'ENCRE (Printerre)	0,125	0,164	31,20%	0,29	0,369	26%	0,17	0,033	-81%	0,13	0,053		0,05	0,112	107%	0,22	0,251	15%	0,00			0,992	0,982	-1%
COUILLAGE					3,08											7,04		-100%				7,040	3,080	-56%
D3E	117,43	102,856	-12,41%	345,46	297,99	-14%	67,53	51,54	-24%	63,90	39,93	-38%	125,06	132,19	6%	179,65	159,14	-11%				899,026	783,643	-13%
DDS (Eco DDS)	14,799	15,384	3,95%	46,19	48,16	4%	7,82	7,20	-8%	7,96	7,47	-6%	16,05	18,58	16%	22,48	25,18	12%				115,307	121,969	6%
Outils du Peintre (Eco DDS)	0,163	0,186	14,11%	0,84	0,74	-12%	0,11	0,11	4%	0,05	0,07	52%	0,18	0,27	51%	0,41	0,49	22%				1,742	1,873	8%
DDS Hors Filière	16,107	15,447	-4,10%	48,87	41,99	-14%	9,48	8,52	-10%	11,04	7,86	-29%	18,08	18,84	4%	16,27	16,87	4%	1,47			121,310	109,524	-10%
DECHETS VERTS	2 107,90	1 656,15	-21,43%	7 506,54	4 646,65	-38%	763,00	527,48	-31%	1 660,76	554,32	-67%	4 823,76	2 279,34	-53%	2 241,98	2 695,70	20%	312,54			18 653,480	11 832,161	-37%
FERRAILLES	148,40	125,860	-15,19%	385,20	404,82	5%	69,26	71,22	3%	74,98	67,42	-10%	166,94	145,70	-13%	162,96	215,88	32%	0,88			1 008,620	1 030,900	2%
FILMS RADIO (Rhône Alpes Argent)	0,080	0,040	-50,00%	0,21	0,21	0%	0,20	0,00		0,03	0,00		0,00	0,04		0,14	0,08	-43%	0,00			0,660	0,370	-44%
GRAVATS	563,34	424,480	-24,65%	7 762,84	7 161,82	-8%	806,12	430,32	-47%	1 555,24	1 237,82	-20%	777,53	889,34	14%	1 874,40	2 064,40	10%	212,54			13 552,010	12 208,180	-10%
HUILES MINERALES (Cyclévia)	4,95	5,040	1,82%	12,33	12,06	-2%	2,79	2,43	-13%	4,59	5,31	16%	3,87	4,50	16%	8,10	9,00	11%	0,00			36,630	38,340	5%
HUILES VEGETALES (Valoléeque)	1,01	0,930	-7,92%	2,13	1,61	-24%	0,17	0,57	235%	0,65	0,42	-35%	1,18	1,26	7%	1,35	1,66	24%	0,00			6,485	6,454	0%
LAMPES NEONS (Ecosystem)	0,94	0,258	-72,49%	0,94	1,86	99%	0,11	0,14	32%	0,21	0,13	-38%	0,23	0,50	119%	0,71	0,27	-61%	0,00			3,125	3,167	1%
ECOMAIISON	418,30	444,900	6,36%	1 286,95	1 790,56	39%	178,14	195,68	10%	218,58	213,32	-2%	459,52	752,54	64%	639,48	928,28	45%	0,00			3 200,970	4 325,280	35%
PILES + BATTERIES DE MOBILITE (Corepile)	0,99	0,926	-6,18%	3,10	2,52	-19%	0,50	0,68	37%	0,26	0,72	172%	1,14	1,34	18%	1,83	1,98	8%	0,21			8,023	8,173	2%
PLATRE				88,68	141,57	60%										63,74	73,63	16%				152,420	215,200	41%
POLYSTYRENE				16,29	8,02	-51%										5,75	5,27	-8%				22,040	13,280	-40%
PLASTIQUE RIGIDE				130,46	31,57	-76%										59,65	12,50	-79%				190,110	44,070	-77%
PLASTIQUE SOUPLE				10,62	6,93	-35%										4,12	8,85	115%				14,740	15,780	7%
SOUCHES				192,28	182,28	-5%										60,04	69,24	15%				252,320	251,520	0%
TOUT VENANT	882,46	530,160	-39,92%	1 929,11	1 619,95	-16%	393,24	343,96	-13%	536,76	351,82	-34%	790,59	645,78	-18%	760,22	566,22	-26%	5,28			5 297,656	4 057,890	-23%
ARTICLES SPORT ET LOISIRS (Ecologic)				40,39	71,32	77%					1,51			3,45		19,94	25,93	30%				60,327	102,214	69%
ARTICLES BRICOLAGE JARDINAGE THERMIQUES (Ecologic)				16,75	6,81	-59%										10,19	6,97	-32%				26,942	13,779	

Figure 21: Evolution et répartition des principaux flux collectés sur l'ensemble des déchèteries entre 2024 et 2025.



* 3 000 tonnes de déchets verts ont été broyées en vue de la fin du marché

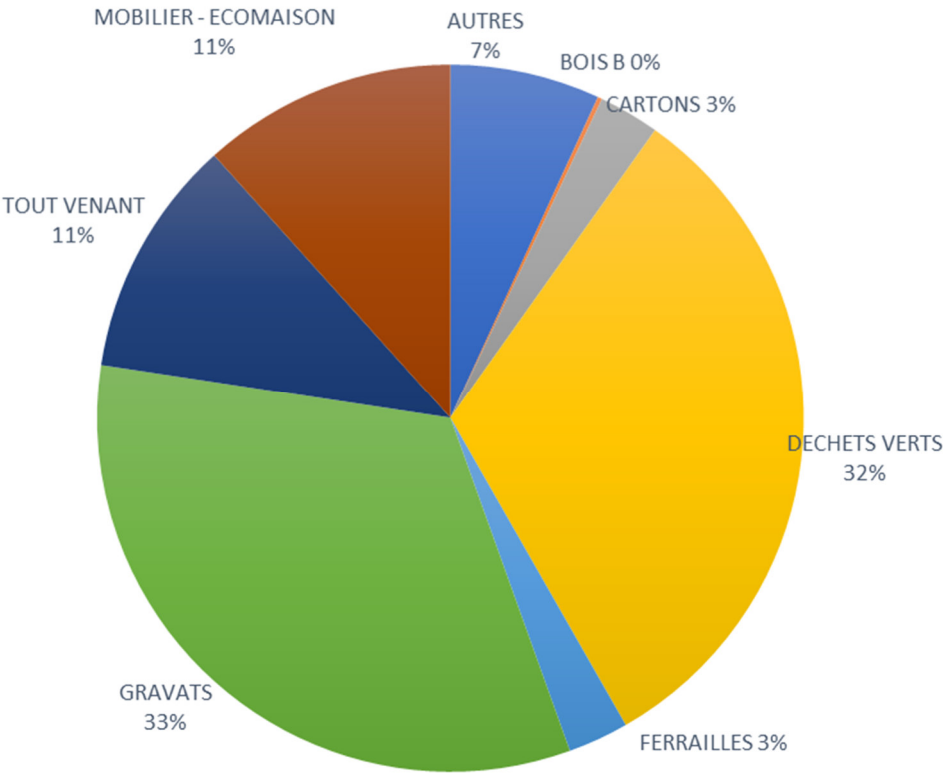
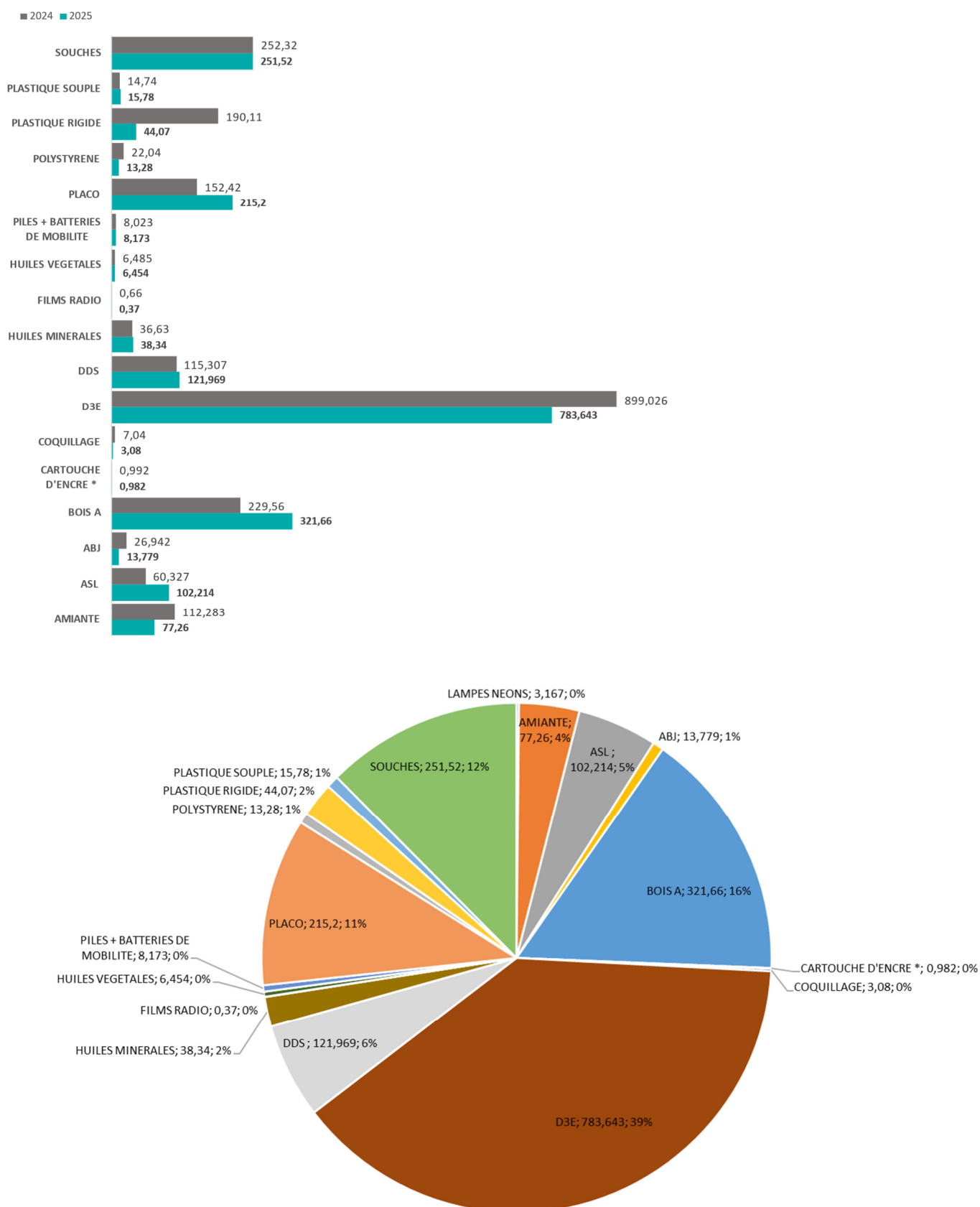


Figure 22: Evolution et répartition des flux Autres collectés sur l'ensemble des déchèteries entre 2024 et 2025.



1.10.5 Ratios par habitant (population DGF) sur les flux tout-venant et déchets verts collectés en déchèterie.

Tableau 14:Ratio par habitant de tout venant, déchets verts et tout flux entre 2024 et 2025.

	2024 (85 270 habitants)	2025 (86 525 habitants)	Evolution	Objectif du plan en 2025
Déchets Verts	218,76 kg/an	136,75 kg/an	-37%	113,3 kg/hab/an
Tout Venant	62,13 kg/an	46,90 kg/an	-25%	42,1 kg/hab/an
Général	543,73 kg/an	428,22 /an	-21%	

On peut noter une baisse significative de la production par habitant du flux tout-venant et déchets verts (respectivement -25 % et - 37 %) liée à la forte baisse des tonnages collectés en déchèterie. Les chiffres se rapprochent de l'objectif fixé par le plan local de prévention des déchets ménagers.

Il est à noter que la particularité touristique du territoire de Pornic agglo Pays de Retz introduit un biais dans le calcul des ratios, la population DGF choisie pour ce calcul intègre partiellement les résidences secondaires, les occupants des campings et des terrains de loisirs.

1.11 Collecte des déchets assimilés (non ménagers) pris en charge par le service public.

1.11.1 Déchets des entreprises, artisans commerçants, professions libérales et administrations – La redevance spéciale « Gros Producteurs ».

◆ Le principe de la redevance

Depuis le 1^{er} janvier 2022 la redevance spéciale est étendue à toutes les entreprises, artisans, commerçants, professions libérales et administrations du territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

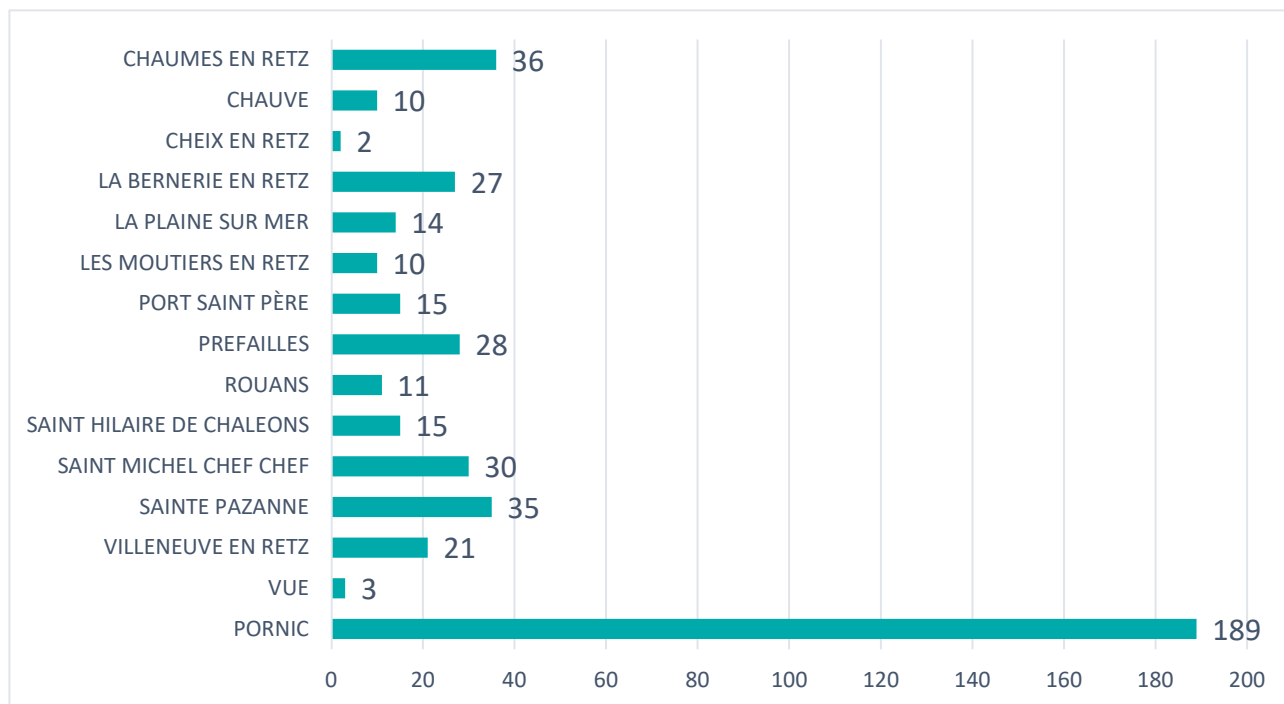
Afin d'assurer à la redevance spéciale Gros Producteurs son caractère de redevance pour service rendu pour les activités de services, économiques et commerciales hors campings, la Communauté d'agglomération Pornic agglo pays de Retz a élaboré des formules tarifaires qui tiennent compte des quantités de déchets enlevées par le service selon le mode de présentation et le type de collecte mise en œuvre. Les artisans, commerçants, administrations et autres professionnels ayant des besoins en volume et/ou fréquences de ramassage des ordures ménagères supérieurs aux ménages sont soumis à la redevance spéciale. Leurs déchets dits « assimilés » sont collectés avec les ordures ménagères des ménages mais soumis à tarification en fonction du volume collecté et de la fréquence de ramassage.

Redevance spéciale= Frais de gestion + Volume annuel OMR (en L) x Tarif du litre OMR (en €/L) + options

En ramenant le tonnage d'ordures ménagères produit sur le territoire par habitant, on obtient une production d'ordures ménagères supérieur à la moyenne nationale. Cette situation s'explique en partie par la vocation touristique de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et par l'intégration des collectes des commerçants, campings et professionnels lors des collectes des ordures ménagères des foyers.

En 2025, on comptait **446 établissements** redevables.

Figure 23: Nombre de redevables en 2025 de la redevance spéciale « Gros Producteurs » par commune.



◆ La collecte optionnelle des emballages

Depuis le 1^{er} janvier 2024, des collectes supplémentaires des emballages sont proposées aux professionnels et sont soumises à tarification dans le cadre de la redevance spéciale gros producteur. Les professionnels disposent d'une à deux collectes par semaines en porte à porte sans limite de litrage.

20 professionnels au total adhèrent à ce service.

◆ La collecte optionnelle des cartons



Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collecte des cartons professionnels est soumise à tarification et a été étendue à l'ensemble du territoire. Les professionnels disposent d'une collecte hebdomadaire en porte à porte dans la limite de 1 320 litres produits par semaine.

169 professionnels adhèrent à ce service. Le tonnage collecté en 2025 est de 183,58 tonnes (+ 7,6 % par rapport à 2024).

◆ La collecte optionnelle des biodéchets

Au 1^{er} janvier 2025, une collecte des déchets alimentaires a été proposée aux professionnels. La collectivité met à disposition un a deux contenants de pré collecte et assure une à deux collectes hebdomadaires en fonction des besoins. Ce service complémentaire est facturé dans le cadre de la redevance spéciale gros producteurs. Au démarrage, nous proposons un bac 140 L avec une collecte par semaine. En 2025, 15 professionnels ont adhéré à ce service.

1.11.2 Les dépôts artisans en déchèterie

Les professionnels sont autorisés, sur présentation de leurs cartes d'accès, à utiliser les six déchèteries intercommunales et sont soumis à tarifications en fonction des déchets déposés.

Les flux de tout venant, bois classe B, déchets verts et gravats sont soumis à tarification ainsi le bois classe A, le placoplâtre et les souches sur les déchèteries de la Genière et du Pont Beranger. Les autres déchets triés comme la ferraille ou les cartons sont repris gratuitement.

En 2025, **23 649 passages de professionnels** ont été comptabilisés en déchèteries contre 16 940 en 2024 (soit + 39,6 %).

Cette augmentation importante est due à l'obligation d'enregistrer l'ensemble des flux déposés par les professionnels qu'ils soient facturables ou non afin de mieux quantifier les dépôts.

DÉPÔTS DES PROFESSIONNELS* EN DÉCHÈTERIES
SUR PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ
* artisans, commerçants, prestataires de service (rémunérés par CESU) et autres professionnels

Tarifs 2025

L'accès en déchèterie est soumis à présentation de la carte professionnelle pour tout dépôt. Les apports sont limités à 4m³/jour pour les déchets verts et 2m³/jour pour les autres déchets. Certains flux sont soumis à tarification (en application de la délibération 2024-502 suite au Conseil Communautaire du 28 novembre 2024). La facturation s'établit sur la base d'un apport de minimum 0,5m³.

En fonction des filières de tri mises en place dans chacune des déchèteries, tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2025 :

Déchets non valorisables : 50€/ m³	Bois classe A hors filière REP : 10€/m³
Déchets verts : 18€/m³	Bois classe B ou en mélange (hors filières REP) : 16€/m³
Souches : 30€/m³	Placoplâtre hors filière REP : 30€/m³
Gravats / inertes hors filière REP : 25€/m³	Plastiques souples et polystyrènes : 20€/m³
	Plastiques rigides : 20€/m³

Les autres types de déchets triés : ferrailles, cartons... sont repris gratuitement.

Les dépôts réalisés par les professionnels (et CESU) basés hors du territoire de Pornic agglo Pays de Retz sont facturés au prix de 70€/m³.

Direction Prévention et Gestion des Déchets
02 51 74 28 10 • environnement@pornicagglo.fr
www.pornicagglo.fr

PORNIC agglo PAYS DE RETZ
Faire maintenant
Faire durablement

1.11.3 Les déchets produits dans les campings et la redevance spéciale camping aménagé.

Les ordures ménagères des campings sont en partie collectées lors des collectes des ménages. Le tonnage correspondant ne peut donc pas être dissocié sur l'ensemble de l'année. Le service de collecte proposé aux campings est financé par la redevance spéciale « camping aménagés » sur la base d'un forfait par emplacement et par an qui est de 42,24€.

Afin de mettre en œuvre les mêmes services à l'ensemble de la population séjournant sur notre territoire, la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz a décidé de mettre en place le tri sélectif dans les campings. Ainsi, un certain nombre d'établissements ont été équipés de colonnes d'apport volontaire emballages, papier et verre. Pour les établissements n'ayant pas la place d'accueillir ces colonnes, des conteneurs jaunes ont été installés.

Tableau 15: Nombre de colonnes d'apport volontaire pour le tri sélectif mises à disposition des campings en 2025

	Nombre de sites	Colonnes EMBALLAGE	Colonnes VERRE	Colonnes PAPIER
CHAUMES EN RETZ	1	0	1	0
LA BERNERIE EN RETZ	3	5	3	2
LA PLAINE SUR MER	6	7	6	6
LES MOUTIERS EN RETZ	6	7	6	7
PORNIC	8	12	9	8
PORT SAINT PÈRE	1	1	1	1
PREFAILLES	4	5	4	4
SAINT MICHEL CHEF CHEF	7	7	7	7
VILLENEUVE EN RETZ	5	5	5	5
TOTAL	41	49	42	40

Les colonnes d'apport volontaire sont collectées tout au long de l'année en fonction de leur niveau de remplissage. La fréquence des vidages est variable selon les périodes de l'année et la fréquentation touristique. Ce dispositif permet d'améliorer la collecte sélective et assure un niveau de service souple et adapté aux volumes de déchets produits par ces établissements.

Des affiches sur les modalités de tri en 2 langues ont été distribuées dans les campings. Tout comme les années précédentes, des brochures sur le tri sélectif au sein du camping ont été transmis aux gérants afin qu'ils puissent informer les vacanciers au moment de leur arrivée dans l'établissement.

Figure 24: Flyers à destination des campeurs.



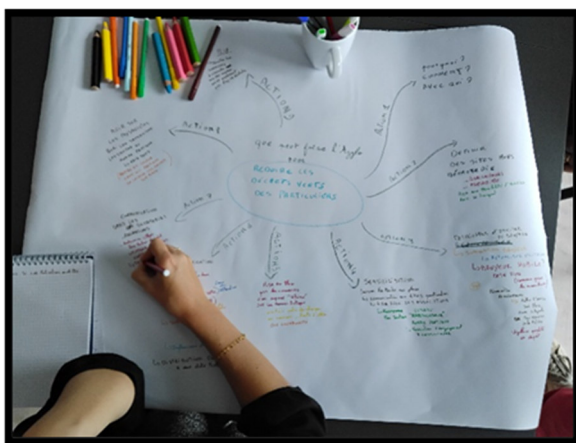
2 PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Pornic agglo Pays de Retz a été adopté le 5 décembre 2019 pour une période de 6 ans allant de décembre 2019 à fin décembre 2024, la mise en œuvre des actions s'étalait sur la période de 2020 à 2025. Ce dernier arrivait à son terme au 31 décembre 2025, l'année 2025 a donc été l'occasion de travailler à l'élaboration du futur plan 2026-2031.

2.1 Renouvellement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2026-2031

Suite à la réalisation d'un diagnostic du territoire, essentiel à la réflexion, l'élaboration du plan a été menée en concertation avec les élus, habitants tirés au sort, partenaires associatifs, et entreprises. Trois tables rondes ont été organisées pour faire émerger des idées et actions et mobiliser l'ensemble des acteurs sur la prévention des déchets.

- Le 23 avril 2025 : le premier atelier avait pour sujet la location, le prêt, la réparation et le réemploi (matériaux et objets).
- Le 15 mai 2025 : le second portait sur le développement de l'usage d'objets durable (pour l'hygiène et la cuisine), la réduction des emballages et des objets à usage unique et la lutte contre la surconsommation.
- Le 12 juin 2025 : le dernier atelier abordait la question des biodéchets, que ce soit pour favoriser l'usage du compostage, éviter le gaspillage alimentaire et, pour réduire les déchets verts (professionnels et particuliers).



Pour que les habitants du territoire puissent exprimer leurs points de vue, un premier document écrit a été porté à la consultation publique du 14 août au 19 septembre 2025 et a permis de recueillir 9 contributions.

En parallèle, un questionnaire a été lancé en juin pour alimenter la réflexion sur la construction du PLPDMA et pour interpeller sur le sujet. Une communication dans le magazine de la collectivité, auprès des partenaires et des mairies a permis de recueillir 236 contributions.

Le **programme de prévention des déchets ménagers et assimilés 2026-2031** a finalement été adopté par **décision du bureau communautaire le 4 décembre 2025**.

La concertation menée a permis de dégager 3 axes transversaux et 4 axes principaux.

Trois axes transversaux omniprésents lors des discussions se sont dégagés :

- **Sensibiliser, communiquer et informer sur la prévention.** Pour mener cette stratégie, l'ensemble des personnes qui ont participé à la concertation préconisent de proposer des animations là où le public est déjà présent (aller vers) et de mettre l'accent sur des animations qui permettent et donnent envie de s'engager (Atelier, formation...)
- **Continuer et développer l'éco-exemplarité** dans les collectivités pour que les messages passés soient en cohérence avec les actions menées.
- **Créer du lien entre les acteurs et accompagner** les structures /habitants volontaires

Quatre axes principaux qui regroupent les actions par grandes thématiques

- **AXE 1 : AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES OBJETS**
- **AXE 2 : REDUIRE LES OBJETS ET EMBALLAGES A USAGE UNIQUE**
- **AXE 3 : REDUIRE ET TRIER A LA SOURCE LES BIODÉCHETS, FAVORISER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS VERTS**
- **AXE 4 : IMPULSER UNE DYNAMIQUE GÉNÉRALE DE PRÉVENTION**

Le processus de concertation (ateliers) et les choix de priorisations de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a permis de dégager **26 actions prioritaires.**

Tableau 16: Axes principaux du PLPDMA 2026-2031

Axe	Sous axe	n° d'action	Nom de l'action
1 Augmenter la durée de vie des objets	Favoriser le réemploi des matériaux	1	Espace des matériaux
		2	Brocante des matériaux
	Favoriser le réemploi des objets	3	Ressourcerie/Partenaire du réemploi
		4	Maisons à vider
		5	Boîtes à don sur les plages
	Favoriser la réparation	6	Repair Café
	Grands projets structurants	7	Ressourcerie d'objets et de matériaux
		8	Déchèterie inversée
2 Réduire les objets et emballages à usage unique	Réduire les emballages à usage unique	9	« Ici, on accepte vos contenants »
		10	« Ramène ton contenant »
		11	Achat vrac et emballages réemployables
	Réduire les objets à usage unique	12	Protections menstruelles
	Réduire les emballages et les objets à usages uniques	13	Opération 1 000 kits
	Réduire les papiers	14	Stop Pub
3 Réduire et trier à la source les biodéchets, favoriser la gestion de proximité des déchets verts	Réduire et favoriser la gestion sur place des déchets verts	15	Communes exemplaires
		16	Un jardin plein de ressources
		17	Ressource Végétale
		18	Tournée de broyage de déchets verts
	Réduire le gaspillage alimentaire	19	Restaurant scolaire
		20	Frigos anti-gaspi
	Trier à la source et gérer sur place les biodéchets	21	Compostage individuel
		22	Compostage collectif
4 Impulser une dynamique générale de prévention	Fédérer/sensibiliser pour réduire	23	Reduc'day
		24	Animations à l'école
	Accompagner des évènements	25	Accompagnement des évènements
	Interpeller les parlementaires	26	Interpeller les parlementaires et les industriels

Tableau 17: Planning des actions prioritaires du PLPDMA 2026-2031

n°d'action	Nom de l'action	2026		2027		2028		2029		2030		2031	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1	Espace des matériaux												
2	Brocante des matériaux												
3	Ressorcerie/Partenaire du réemploi												
4	Maisons à vider												
5	Boîtes à don sur les plages												
6	Repair Café												
7	Ressorcerie d'objets et de matériaux												
8	Déchèterie inversée												
9	« ici, on accepte vos contenants »												
10	« Ramène ton contenant »												
11	Achat vrac et emballages réemployables												
12	Protections menstruelles												
13	Opération 1 000 kits												
14	Stop Pub												
15	Communes exemplaires												
16	Un jardin plein de ressource												
17	Ressource Végétale												
18	Tournée de broyage de déchets verts												
19	Restaurant scolaire												
20	Espaces anti-gaspi												
21	Compostage individuel												
22	Compostage collectif												
23	Réduc'day												
24	Animations à l'école												
25	Accompagnement des événements												
26	Interpeller les parlementaires et les Industriels												

L'ensemble des documents, le PLPDMA complet et sa synthèse, est disponible sur le site internet de la collectivité.

Dans la continuité des années précédentes et du PLPDMA 2021-2025, des actions de prévention ont été menées en 2025.

2.2 Actions menées sur la réduction des flux à collecter et à traiter.

2.2.1 Soutien au compostage individuel.

- Aide financière pour l'achat d'un composteur

Depuis 2015, une aide financière pour l'achat d'un composteur dans le commerce par les habitants est en place. Elle était de 20 euros. Depuis le 1^{er} janvier 2021 le montant de cette aide est passée à 40 euros. L'aide est plafonnée à la valeur d'achat du composteur.

Pour l'année 2025, **102 aides** à l'achat d'un composteur ont été allouées contre 519 en 2024 soit une diminution de 80 %.

- Mise à disposition d'un composteur pour toute nouvelle construction

Depuis octobre 2021, la collectivité a décidé de proposer la mise à disposition d'un composteur pour chaque nouvelle construction en même temps que les bacs de collecte. En 2025, **230 composteurs** ont été livrés, contre 247 en 2024.

- Opération 1000 composteurs



Au 1er janvier 2024, la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) impose aux collectivités de proposer aux particuliers une solution de tri des biodéchets. Une des solutions privilégiées est le compostage individuel. Pour continuer d'accompagner les habitants dans la réduction de leurs déchets et accélérer le déploiement du compostage individuel, l'agglomération propose une nouvelle action : « l'opération 1000 composteurs ». Cette action vise à mettre à disposition gratuitement un kit de compostage aux usagers qui ne sont pas encore dotés.

Le kit de compostage est constitué :

- D'un composteur de 300L à monter soi-même
- D'un bioseau
- De guides sur le compostage, paillage et jardinage au naturel

La remise des kits se fait sur le site de l'Eco Centre à Chaumes-en-Retz. Avant la distribution, tous les participants assistent à une séance de sensibilisation sur les règles d'or du compostage.

Ainsi au total en 2025 :

- 9 dates (1 par mois de mars à novembre)
- 362 composteurs ont été distribués (637 en 2024)
- **27 sessions** de formation
- **487 personnes** ont été sensibilisées (809 en 2024)



Figure 25: répartition du nombre de composteur distribués en fonction de la commune de provenance de l'utilisateur

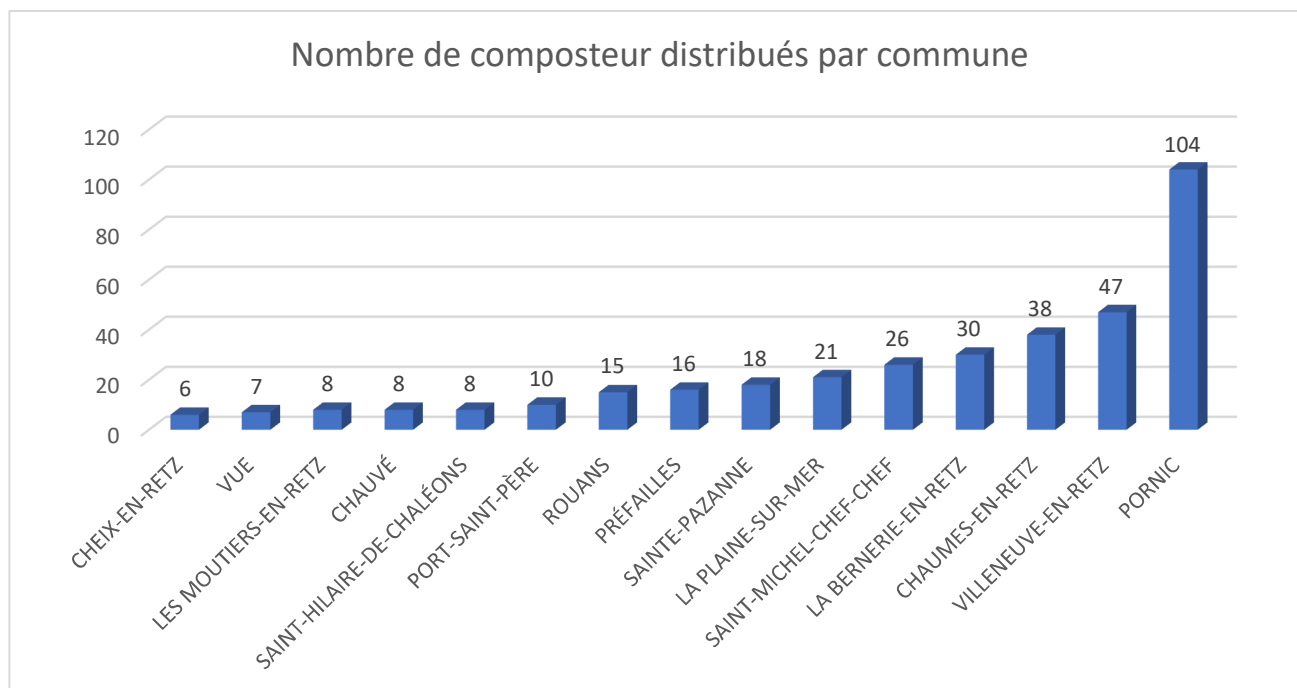
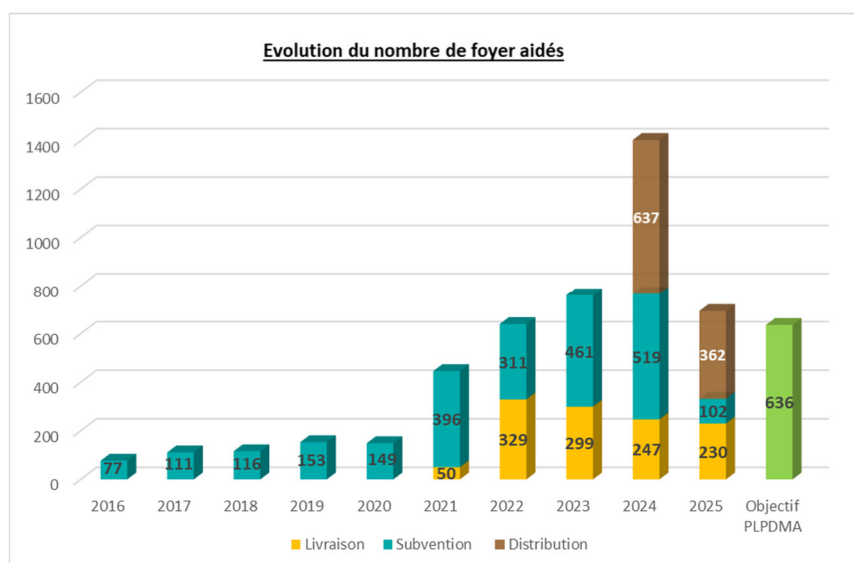


Figure 26: Evolution du nombre de foyer aidé (subvention et distribution) pour la mise en place de composteur et objectif PLPDMA.



En 2025, l'objectif du PLPDMA est atteint puisque **694 foyers** ont été équipés de composteurs. On estime que ces actions en faveur du compostage individuel ont permis de détourner 102 tonnes de biodéchets supplémentaires sur l'année 2025. Depuis le début de la mise en place des dispositifs de soutien le détournement est estimé à 1541 tonnes.

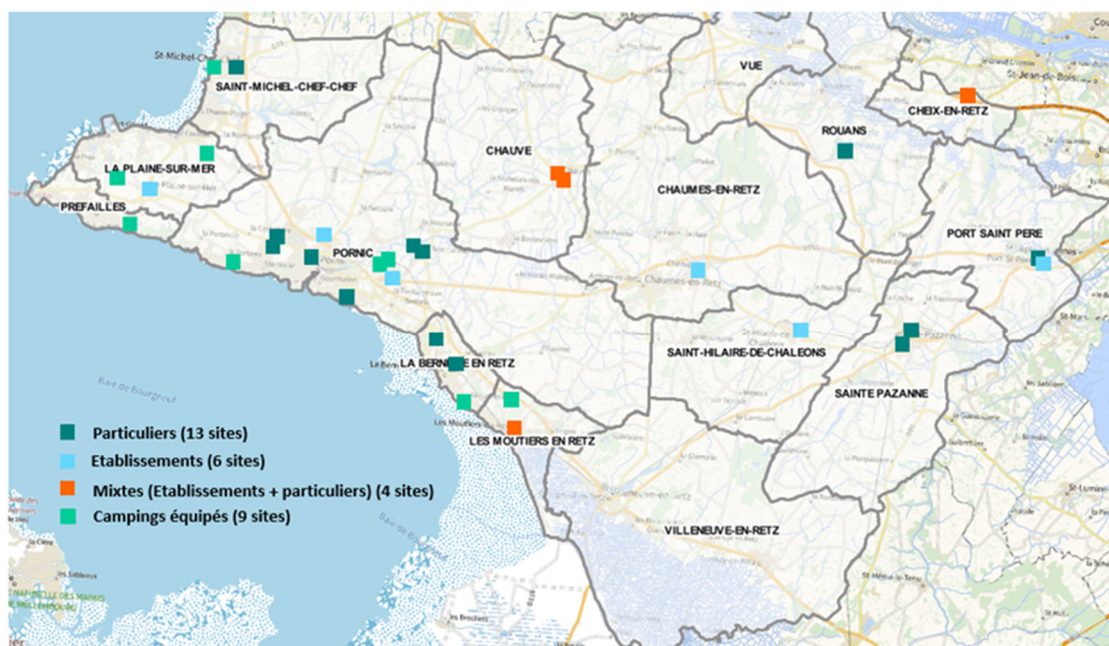
2.2.2 Soutien au compostage collectif.

Pour répondre aux besoins des logements collectifs, des restaurants scolaires et des campings, la stratégie de déploiement de composteur collectifs se poursuit en partenariat avec le CPIE Logne et Grand Lieu.

32 sites de compostage collectifs ont été installés depuis 2020 (**3 nouveaux sites** en 2025).

Le 3 juillet, une intervention sur le compost et ses idées reçues dans le cadre du lancement du site de compostage du parking des tourtes à Pornic a réuni **10 personnes**.

Figure 27: Sites de compostage collectifs installés et équipés sur le territoire



Le suivi des sites déjà installés pour les particuliers, les opérations de retournement, intervention de réparation et les formations ont demandé 31 interventions et visites en 2025.

Parallèlement à ce déploiement à destination des particuliers et des restaurants scolaires, Pornic Agglo Pays de Retz propose aux campings qui le souhaitent :

- La livraison d'un équipement de compostage collectif et des supports de communication associés
- Les conseils pour l'implantation du site et la mise en œuvre du projet
- En 2025, **1 camping à bénéficier de cet accompagnement.**



2.2.3 Animation du réseau des référents de site.

❖ Formation des référents de site :

Dans le cadre du partenariat avec le CPIE, **une formation** pour les référents de site est proposée chaque année. Cette formation s'est tenue le 3 décembre de 14h à 17h avec **7 nouveaux référents**. Alliant apports théoriques et mises en pratique cette formation permet d'acquérir les compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour initier, animer et gérer sereinement leur site de compostage collectif.

❖ Rencontre annuelle :

Pour la première fois, **une journée d'échange** dédiée aux référents a été organisée. Réalisé le 17 octobre et rassemblant **10 participants** (représentant 9 sites du territoire), cette rencontre a souligné la grande diversité d'utilisation et de fonctionnement des sites du territoire.

Cette demi-journée a permis de valoriser les spécificités de chaque site, et à chaque référent de s'inspirer des bonnes idées de ses voisins. Les réflexions coopératives ont permis de faire émerger des solutions concrètes à des problématiques communes sur les sites de compostage.

En favorisant l'entraide et le partage de solutions concrètes, la rencontre a renforcé motivation des bénévoles, la résilience et la qualité de gestion des sites de compostage partagé à l'échelle du territoire.



2.2.4 Campagne de communication sur la gestion de proximité des bio déchets.

❖ Animation : « le compostage, comment ça marche ? »



L'agglomération maintient l'animation "le compostage, comment ça marche ?" Gratuite, en une heure, elle permet d'initier les usagers qui en ont en besoin à la pratique du compostage, au recyclage des déchets de cuisine et du jardin. Qu'est-ce que je peux mettre dans mon composteur ? Comment obtenir un bon compost ? Comment l'utiliser ? Il s'agit de découvrir les règles d'or du compostage et de trouver les réponses à toutes les questions du quotidien.

En 2025, **8 sessions** ont été réalisées et ont permis de sensibiliser **45 personnes**.

❖ Atelier : « Recycler ses déchets au jardin »

L'agglomération continue son partenariat avec le CPIE Logne et GrandLieu en proposant un atelier plus complet d'environ 3h qui permet d'acquérir des techniques pour Réduire, Réutiliser, et Recycler les ressources végétales du jardin : paillage, haie de Benjes et techniques de compostage sont au programme entre théorie et pratique.

En 2025, **6 sessions de formations** ont eu lieu sur le territoire et ont permis de former **49 personnes**.

Date	Lieu
Samedi 22 mars	CHAUMES EN RETZ
Samedi 26 avril	SAINT MICHEL CHEF CHEF
Samedi 24 mai	LA PLAINE SUR MER
Samedi 21 juin	CHAUVE
Samedi 20 septembre	SAINT HILAIRE DE CHALEONS
Samedi 18 octobre	PORNIC

En savoir +
Direction Prévention et Gestion des Déchets
02 51 74 28 10 – environnement@pornicagglo.fr
www.pornicagglo.fr

ATELIER Recycler ses déchets au jardin
Les samedis matin de 9h à 12h

RÉDUISONS
TRIIONS
VALORISONS

En partenariat avec le CPIE Logne et GrandLieu et les communes, formation plus complète de 3h.

Vous êtes-vous déjà demandé comment évacuer vos déchets verts ?

Venez acquérir des techniques de compostage et de paillage pour Réduire, Réutiliser, et Recycler vos ressources végétales !

FAIRE MAINTENANT
FAIRE DURABLEMENT

❖ Eco exemplarité des collectivités



Le programme de prévention des déchets prévoit de sensibiliser les communes à la gestion écologique de leurs espaces verts.

En 2025, **une matinée technique** a été organisée le 25 novembre pour permettre à **22 agents et élus** d'échanger sur ce sujet.

Depuis plusieurs années, chaque commune développe des techniques diversifiées pour aller vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Afin de profiter des expériences des uns et des autres une demi-journée de valorisation des bonnes pratiques est organisée.

Deux visites avaient été programmées. La commune de La Plaine-sur-Mer a commencé cette matinée en présentant leur jardin comestible et le tri et la valorisation des déchets verts sur leur site technique. La commune de Saint-Michel Chef- Chef a pu mettre en avant une gestion écologique adaptée à l'usage sur le site de la coulée verte, notamment l'intérêt de l'éco pâturage pour le maintien des différents milieux présents (prairie, prairies inondées, zones ombragées, sentiers).

2.2.5 Stop Pub.



La communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz incite à la réduction des papiers en éditant et mettant à disposition des usagers des autocollants Stop Pub. Ces autocollants sont disponibles sur les antennes de l'agglomération, dans les mairies et auprès des livreurs lors des interventions sur les bacs de collecte.

2.2.6 Ressourcerie le Réservoir – Le réemploi

La Ressourcerie de l'Association Le Réservoir permet la collecte et le réemploi d'objets pouvant être revalorisés, transformés et revendus ou recyclés sans but lucratif.

- Les usagers, du territoire de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz, peuvent venir déposer les objets qui ne leur sont plus utiles et qui pourraient trouver une seconde vie dans les boutiques solidaires de Sainte Pazanne et de Saint Brévin.
- L'association peut se déplacer et récupérer au domicile des habitants, du territoire de la Communauté d'agglomération, des objets encombrants sur demande, et ce, moyennant des frais de déplacement à la charge du demandeur.



La ressourcerie a détourné **227 tonnes d'objets** en 2025 sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz. Une baisse significative de la collecte (-17,5 % par rapport à 2024) a pu être observée par le partenaire.

2.2.7 Installation des espaces don et réemploi sur les déchèteries

Suite à une étude réalisée en 2023 qui préconisait la mise en place d'un espace de don dans toutes les déchèteries pour maximiser la récupération des objets, Pornic Agglo Pays de Retz à installer un espace de reprise/gratuité sur ses 6 déchèteries. Cette initiative fait suite au constat d'une quantité d'objet encore en

état jeté dans les bennes. Le renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries avec l'entreprise SUEZ a permis d'orienter les agents des déchèteries vers des missions de collecte préservante en vue du réemploi.



ESPACE DON ET RÉEMPLOI

JOUETS & JEUX, VAISSELLE, PETIT MOBILIER, DÉCORATIONS, PUÉRICULTURE, PETIT ÉLECTROMÉNAGER, ARTICLES DE SPORT, BRICOLAGE, JARDINAGE...

Comment ça marche :

1. Donnez ici les objets en bon état que vous n'utilisez plus.
2. Rangez-les dans le local.
3. Prenez les objets dont vous avez besoin (dans la limite du raisonnable), même si vous n'avez rien déposé.

> Objets interdits : encombrants, produits chimiques, textile

> Cette zone de gratuité ne remplace pas le don aux ressourceries/recycleries et acteurs du territoire qui doivent rester le lieu privilégié de dépôt de ces objets en bon état.

> Pornic agglo Pays de Retz décline toute responsabilité quant à l'usage qui sera fait de ces objets ainsi qu'au bon fonctionnement ou à l'état des objets récupérés.

> Si vous avez des questions, un agent peut vous renseigner.

> Merci de prendre soin de cet espace en le laissant propre et rangé.

> Règlement intérieur à disposition à l'accueil de la déchèterie.

Service Prévention et gestion des déchets
02 51 74 28 10
www.pornicagglo.fr

MÉTIERS
TRICOT
VAL D'ORANGE

PORNIC agglo
PAYS DE RETZ

Faire maintenant
Faire durablement

Ces zones sont ouvertes aux particuliers du territoire et permettent d'y déposer les petits objets en bon état dont les usagers ne se servent plus (jouets, vaisselle, petit mobilier, bricolage, petit électroménager...). Il est aussi possible de reprendre gratuitement les objets qui ont été déposés pour leur offrir ainsi une seconde vie.

Pour orienter les usagers et communiquer sur ce nouveau service, les animatrices étaient présentes sur l'ensemble des déchèteries sur le premier trimestre sur **9 journées** et ont pu échanger avec environ **700 personnes**.



2.2.8 Animations scolaires.

Chaque année, plusieurs types d'animations sont proposées aux établissements scolaires du territoire :

- Les animations sur la réduction et le tri des déchets en classe
- Les visites de l'Eco Centre
- Les visites de Vendée Tri et de la Maison de la Pêche et de la Nature
- Les visites de la Ressourcerie du Pays de Retz, en partenariat avec l'Association le Réservoir

❖ Animations en classe :

Trois animations différentes sont proposées aux classes du territoire :

- Le tri et le recyclage
- Le compostage et les petites bêtes
- La lutte contre le gaspillage alimentaire

	Nombre d'élèves sensibilisés	Nombre de classes
Tri et recyclage	434	19
Compostage et petites bêtes	203	10
Lutte contre le gaspillage alimentaire	73	3
	710	32

❖ Visites de l'Eco Centre à Chaumes-en-Retz :

Les visites de l'Eco Centre, usine de traitement des ordures ménagères, sont aussi ouvertes aux classes des collèges et des lycées.

L'agglomération finance une visite de l'Eco Centre par école avec le transport (A/R) en car scolaire pour 36 élèves maximum. Pour les écoles ayant des gros effectifs : toutes les classes d'un même niveau peuvent profiter de cette demi-journée (la totalité des transports sera également financée).

Les élèves ont l'occasion de visiter l'usine de tri mécano biologique, de découvrir l'installation de stockage des déchets non dangereux et ils sont amenés à participer à des petits jeux sur les écogestes dans une salle pédagogique dédiée.

Des agents de l'agglomération mènent ces visites. En complément, 10 visites ont été déléguées et assurées par l'agence Suivez le Guide.

Sur l'année scolaire 2024/2025, l'Eco Centre a accueilli **417 élèves** lors de **17 visites**.



❖ Journée Vendée Tri / Maison de la Pêche et de la Nature :

Les cycles 3 des écoles primaires de l'agglomération peuvent découvrir le centre de tri Vendée Tri situé à la Ferrière où l'ensemble des emballages de Pornic agglo Pays de Retz sont acheminés. Les visites sont assurées par notre partenaire : le syndicat départemental de Vendée Trivalis. Pour optimiser les transports, la journée est complétée par une animation à la Maison de la Pêche et de la Nature située à proximité du centre de tri. L'agglomération finance le transport scolaire et la visite de Vendée Tri.



En 2025, **17 classes** soit **403 élèves** ont participé à cette journée.

❖ Visite de la Ressourcerie « Le Réservoir » à Sainte-Pazanne :

Pour la 3^{ème} année consécutive, les élèves du cycle 3 des écoles primaires peuvent bénéficier d'une visite de la Ressourcerie du Pays de Retz, en partenariat avec l'Association le Réservoir, afin de les sensibiliser aux enjeux du réemploi. L'agglomération prend en charge le coût de la visite ainsi que le transport scolaire aller-retour.

En 2025, **8 classes** soit **203 élèves** ont pu en bénéficier.

2.2.9 Visites grand public de l'Eco Centre.

Ces visites se déroulent les 1^{ers} mercredis de chaque mois et les 3^{èmes} mercredis du mois de juillet et août. Elles permettent aux usagers de découvrir comment une partie des déchets est valorisée en compost et en énergie. La visite commence par l'espace ludique et pédagogique, dédié à la découverte de la biodiversité et du fonctionnement du sol. Puis le parcours permet de comprendre le fonctionnement de l'usine et de découvrir l'installation de stockage des déchets non valorisables (ISDND).

Plusieurs groupes ont bénéficié des visites :

- Un groupe d'élus et prestataires pour l'inauguration/porte ouverte des travaux réalisés en 2024
- L'ESAT Co de Chaumes en Retz
- L'association des amis de Sainte Marie
- Des agents de la commune de Pornic et de Pornic Agglo Pays de Retz
- L'association Réinventons nous
- Les stagiaires de secondes
- Ainsi, au total, **184 personnes** ont pu découvrir l'envers du décor au cours de **15 visites**.



2.2.10 L'Eco festival « Faites du Vivant » organisé par l'association Hironde.



Exceptionnellement cette année 2025, le village Du développement Durable a laissé la place à l'évènement organisé par l'association Hironde à l'occasion de ses 30 ans.

La Direction Prévention et Gestion des Déchets a participé à cette manifestation le samedi 24 mai. Un stand d'informations et de sensibilisation pour échanger sur le renouvellement du PLPDMA et la gestion des déchets au quotidien a été proposé.

La participation à ce festival a permis de toucher **103 personnes**

2.2.11 Animations estivales

Les animations estivales ont permis de communiquer sur les actualités de la Direction :

- La modification des horaires des déchèteries et les nouvelles filières
- Les solutions de réemploi sur le territoire comme l'installation des espaces don et réemploi en déchèterie
- Les solutions pour trier ses biodéchets à la source
- La réduction des déchets et la concertation sur le prochain Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Les impacts des événements climatiques tels que les canicules sur le fonctionnement des collectes et des déchèteries
- La crise des textiles qui a lieu courant juillet. Avec l'essor de la fast fashion aux quatre coins de la planète, c'est toute la filière de recyclage du textile qui est impacté. Un véritable danger pour l'emploi et l'économie sociale et solidaire. Dans un contexte difficile, La Croix-Rouge française avait déjà depuis plusieurs mois, stoppé la collecte de ses bornes textiles. Le 15 juillet, Le Relais, opérateur majeur en charge de la collecte des bornes textiles du territoire, annonçait devoir interrompre toutes les collectes. Le retour à la normale a mis plusieurs semaines. L'occasion de communiquer sur les bons réflexes : la réparation, le réemploi, le don ou encore la vente en local.

❖ Marchés estivaux

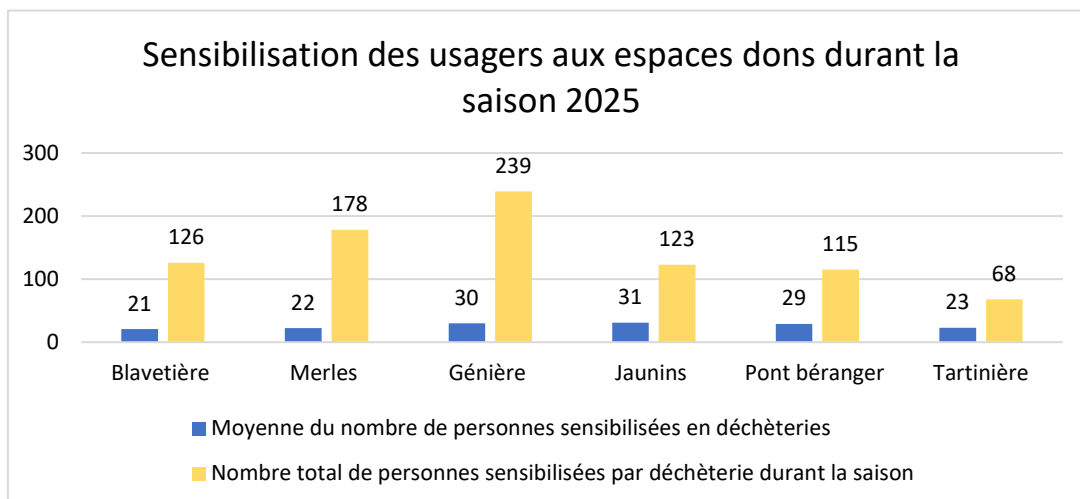
Les stands sur les marchés permettent d'aller à la rencontre des administrés et de sensibiliser les résidents permanents, secondaires et les vacanciers, au compostage, à la réduction des déchets, au tri, au recyclage et à la gestion des déchets au quotidien.

Ces présences ont permis des échanges avec **882 personnes** sur **14 marchés**.



❖ Espace don et réemploi en déchèterie

Lors de l'été 2025, l'agglomération a aussi souhaité rencontrer les usagers en étant présent directement dans les 6 déchèteries du territoire pour communiquer sur les nouveaux espaces don et réemploi mais aussi sur tous les sujets du quotidien et la réduction des déchets de déchèterie. Les **33 animations** ont permis de rencontrer **849 personnes** et de recueillir la parole pour répondre aux besoins des usagers.



❖ Accompagnement de l'évènement « La Fête de la Moule » à Pornic

L'entreprise « l'Equipage, Maison Morisseau » a sollicité l'agglomération pour mettre en place le tri sur leur évènement du 16 juillet à Pornic.

La Direction Prévention et Gestion des Déchets a pu les accompagner avec :

- Du conseil sur les modalités permettant d'avoir un tri réussi
- La mise en place des bacs emballages et ordures ménagères et la collecte
- La sensibilisation au tri des responsables pour restitution aux bénévoles
- La production d'affichages à installer sur le site de l'évènement



Les résultats ont été très positifs : les bacs jaunes étaient pleins, et les noirs quasiment vides.

2.2.12 World Clean up Day – Journée Mondiale de nettoyage de la Planète

Cette journée de mobilisation citoyenne et environnementale organisée à l'échelle mondiale a pour but de sensibiliser le plus grand nombre sur les conséquences et les dégâts de tous les déchets délaissés dans la nature et au-delà de fédérer tous les citoyens et acteurs pour mieux produire, mieux consommer et moins jeter. Le principe étant d'inviter le plus grand nombre à poser un regard différent sur nos lieux de vie du quotidien et agir dans un cadre convivial en organisant des opérations de nettoyage dans nos villes, côtes et campagnes et ainsi contribuer à la protection de notre environnement.



Lors de la semaine :

- **20 agents de l'agglomération** ont aussi participé à des nettoyages autour de 4 bâtiments communautaires. Cela a permis de ramasser **80kg de déchets abandonnés**.
- **21 agents de la Ville de Pornic** ont été sensibilisés à cette thématique par l'association Hironde et des agents des Direction Prévention et Gestion des Déchets et Cycle de l'Eau. Une collecte d'1h30 a aussi permis de ramasser **13kg de déchets**.



Le samedi 20 septembre, la ville de Pornic a également sollicité l'agglomération pour sensibiliser leurs administrés sur leur **opération de nettoyage** de la commune. A cette occasion **60 personnes** ont été sensibilisées sur le stand.

2.2.13 Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Depuis 2021, pour faire vivre cette semaine d'événement, l'agglomération essaie de regrouper l'ensemble des animations proposées dans un agenda commun. Cette communication groupée sous forme de cartographie permet de donner une visibilité à toutes les actions portées par de nombreuses structures. En 2025 ce sont 22 associations, communes, entreprise et collectifs qui ont alimenté cette programmation qui a pu s'étaler pendant un mois.



❖ Collecte de jouets « Laisse parler ton cœur »

L'agglomération en partenariat avec Ecosystem et Ecomaison organise une grande Collecte jouets d'occasion.

Cet appel au don a permis à des centaines de familles modestes d'offrir des cadeaux de Noël à leurs enfants, mais également de prolonger la durée de vie de milliers de jouets. Tous les jouets ont été remis à l'association Le Réservoir, la Ressourcerie du Pays de Retz.



Organisée du 22 novembre au 30 novembre 2025, la collecte a eu lieu dans **7 points de collecte** répartis sur le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz dont :

- L'accueil de la Direction Prévention et Gestion des Déchets
- L'accueil de l'Aquacentre
- L'accueil général à Pornic
- L'accueil général à Sainte-Pazanne

Ces points dans les bâtiments communautaires ont aussi permis aux agents de l'agglomération de se mobiliser pour donner leurs jouets personnels.

En tout, sur les 7 points de collecte, **17 hottes** ont été remplies de jouets.

❖ Atelier « un jardin plein de ressource » :

Le samedi 22 novembre, une animation en partenariat avec le CPIE Logne et GrandLieu et l'association Mémoire fruitière en Pays de Retz, s'est tenue au verger patrimonial de Pornic. Elle a permis d'accueillir **4 participants** pour vous faire découvrir ce lieu et pour une animation dédiée aux déchets végétaux : sont-ils des détritux ou bien une ressource pour la santé du jardin ?



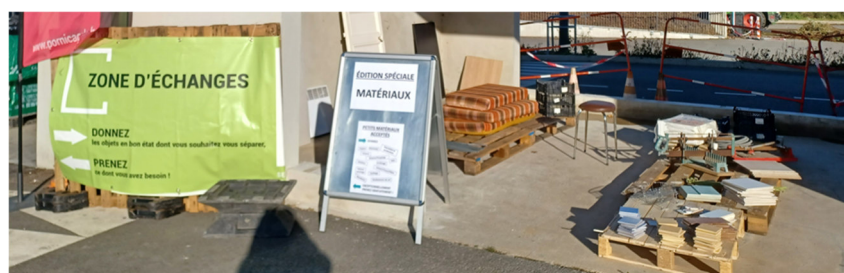
❖ Opération de broyage des déchets verts



Pour inciter les usagers réutiliser les végétaux au jardin, la Communauté d'agglomération organise des opérations de broyage en partenariat avec les communes. Le 26 novembre 2025, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, les communes de La Plaine sur Mer et de Saint Michel Chef se sont relayées, sur la déchèterie de la Plaine sur Mer, pour venir broyer les végétaux des usagers qui ont pu repartir avec du broyat pour pailler leur jardin et potager. Tout au long de la journée, **55 personnes** sont passées pour broyer et/ou récupérer du broyat et être sensibilisées.

❖ Zone de Gratuité des Matériaux en déchèterie

Les petits matériaux (bois, tuyaux, faïence, carrelage, visserie, plomberie, isolation, électricité, revêtement de sol, outillage...) en bon état déposés en déchèterie ont pu être repris par tous les particuliers. Cette opération a été l'occasion pour les usagers de prolonger la durée de vie des matériaux et d'échanger sur les solutions pour éviter de jeter. Au cours des **2 journées** proposées (déchèterie de la Génrière et de Pont Béranger), **104 personnes** ont été rencontrées et 223 kg de matériaux ont été déposés.



❖ Friperie à destination des agents



Pour la troisième année, une friperie a été organisée pour sensibiliser les agents de Pornic Agglo Pays de Retz au réemploi. Cette animation est l'occasion d'échanger sur les adresses et astuces sur le territoire. A cette occasion, **2 animations** à Pornic et Sainte-Pazanne ont rassemblé **58 agents** et ont permis de récolter plus de 1000 L de vêtements.

❖ Animation du Docteur Smartfun au Lycée du Pays de Retz

Créé par le Réseau Graine, ce dispositif pédagogique permet d'aborder les impacts des smartphones auprès des jeunes. Proposé sur la pause méridienne en partenariat avec le CPIE Logne et Grandlieu, cette animation a permis de toucher **96 lycéens**.



2.2.14 Autres animations.

❖ Animations en partenariat avec les services de l'agglomération

Avec la Direction Famille :

- Le 08 janvier, une animation sur le compostage et les petites bêtes avec les enfants de l'accueil de loisirs des Moutiers en Retz : **18 personnes sensibilisées**
- Le 30 janvier, intervention avec les CM2 de l'école de Kerlor dans le cadre d'une proposition du parlement des enfants : **25 personnes**
- Le 24 mars, une intervention sur le compost et ses idées reçues auprès des animateurs des APS de Vue et Saint Hilaire de Chaléons : **8 personnes**
- Le 24 avril, une animation sur le compostage et les petites bêtes avec les enfants de l'APS de Vue : **17 enfants sensibilisés**
- Le 20 mai, une animation sur le compostage et les petites bêtes avec les enfants de APS de Cheix en Retz : **25 personnes sensibilisés**
- Le 23 juillet, une animation sur le tri et le recyclage avec les enfants de l'accueil de loisirs de Saint Hilaire de Chaléons : **22 enfants sensibilisés**

➤ Salon Trajectoire



Le Salon Trajectoire, piloté par Saint-Nazaire Agglomération, en collaboration avec Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo, Pornic Agglo Pays de Retz, Estuaire et Sillon, Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois et Sud Estuaire, est un événement gratuit consacré à l'orientation professionnelle qui s'adresse à tous les publics : collégiens, lycéens et adultes en reconversion.

Entièrement gratuit, l'événement propose un accompagnement global autour de l'orientation, des formations et des débouchés professionnels avec la découverte des métiers.

L'édition 2025 s'est déroulée les 6, 7 et 8 novembre à la base sous-marine de Saint-Nazaire. Les deux premières journées étant dédiées aux scolaires, tandis que la journée du samedi permettait d'accueillir le grand public de 9h30 à 17h.

La Direction Prévention et Gestion des Déchets était présente avec sur les 3 jours dans le Pôle Métier « Environnement ».

Au total, **151 personnes** ont été sensibilisées : 60 adultes et 91 jeunes.

Les 15 ans de l'Aquacentre :

Le 24 juin, un stand d'information s'est tenu à l'accueil de la piscine avec la présence de **3 personnes**.

Animations interne :

- Le 11 mars, une intervention sur le compost et ses idées reçues pour les agents de l'agglomération a eu lieu lors des cafés du WIP : **15 personnes**.
- Le 15 décembre, une matinée regroupant les agents de la DGA Environnement et Patrimoine a permis de sensibiliser environ **45 agents** sur les gestions de l'eau, du patrimoine et des déchets.



Sensibilisation auprès du prestataire de collecte :

- le 26 juin et le 11 juillet, une intervention sur le recyclage et le tri auprès des saisonniers du prestataire de collecte COVED : **15 personnes**

- le 3 octobre, une sensibilisation sur la collecte des professionnels pour les agents permanents s'est tenue : **11 personnes**

❖ Matinales de sensibilisation à l'économie circulaire animée par Act Positif en déchèterie

La présence d'Act positif, sur 4 demi-journées :

- Jeudi 19 juin de 9h30 à 12h30 à la Genière
- Samedi 28 juin de 9h30 à 12h30 à Pont-Béranger
- Vendredi 19 septembre de 9h30 à 12h30 à la Genière
- Mercredi 22 octobre de 9h30 à 12h30 à la Genière

A permis d'échanger avec les usagers sur le devenir des déchets et sur l'impact des objets produits :

- Solution de Réparation et de Réemploi sur le territoire (Ressourcerie, Repair'Café, aides à la réparation)
- Impact de la production des objets, leur cycle de vie, leur empreinte et sur le devenir des déchets
- Espace de don et leurs fonctionnements



Ces animations ont permis de sensibiliser **280 personnes**.

2.2.15 Bilan total

En 2025, **202 animations** (164 en 2024) ont été organisées par le service Gestion des Déchets.
Au total, ce sont **6134 personnes** (4763 en 2024) qui ont été sensibilisées.

2.3 Pourcentage de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits depuis 2010.

Tableau 18: Pourcentage de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits depuis 2010.

en Tonnes	2010	2025	Evolution 2025/2010
Ordures Ménagères et assimilés	15 418	13703	-11%
Collecte Sélective (Emballages, Verre, Papiers)	6 083	9061	49%
Déchèteries (hors déchets verts)	14 056	25220	79%
Déchets Verts	9 517	12084	27%
TOTAL	45 073	60068	33%
indice de réduction des déchets	100	133	

en ration Kg/habitant (DGF)	2010	2025	Evolution 2025/2010
Ordures Ménagères et assimilés	236	158	-33%
Collecte Sélective (Emballages, Verre, Papiers)	93	105	13%
Déchèteries (hors déchets verts)	215	291	35%
Déchets Verts	146	140	-4%
TOTAL	690	694	1%
indice de réduction des déchets	100	101	

* A noter que les données 2010 n'intègrent pas les tonnages en provenance de Villeneuve en Retz.

3 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT.

3.1 Nature et Localisation des unités de traitement.

3.1.1 Valorisation des papiers.



Après la collecte, l'ensemble des papiers du territoire sont vidés sur le quai de transfert de Communauté de Communes Sud Estuaire à Saint Père en Retz. En 2025, ils ont été rechargés en semi-remorques et transportés vers l'usine de recyclage **Norske Skog Golbey** située à Golbey dans les Vosges (88) pour y être recyclé en papier.

3.1.2 Valorisation des emballages.



Après la collecte, l'ensemble des emballages du territoire sont vidés sur le quai de transfert de la Communauté de Communes Sud Estuaire à Saint Père en Retz. Ils sont ensuite rechargés en semi-remorques et transportés vers le Centre de tri **Vendée Tri** situé à la Ferrière en Vendée (85). Le centre de tri Vendée Tri est entrée en phase de réhabilitation et de modernisation à partir du 1^{er} juillet 2025 pour une période de 9 mois. De ce fait, le flux emballages a été trié sur le **centre de tri d'Arc en Ciel 2034** située à Couëron (44) sur la deuxième moitié de l'année.

Les emballages sont ensuite séparés en différentes matières et revalorisés par les repreneurs ci-dessous :

Tableau 19: Repreneurs des emballages.

Matériaux	Nom du Repreneur
Acier	SUEZ
Aluminium	SUEZ
Petits aluminium	SUEZ
Plastiques (mix pe/pp/ps, mix pet clair, mix pet foncé et films)	VALORPLAST
Plastiques flux développement	CITEO
PCC (briques de lait, ...) PCNC (cartonnettes, ...) et 1.05 (gros cartons bruns)	REVIPAC
Papiers gros magasins	SEPUR

Les refus de tri sont acheminés vers divers exutoires : l'usine d'incinération de CSR de Sécché à Change (72), l'unité d'incinération de CSR COVALOR à la Ferrière (85), sur l'UIOM d'Alcéa située à Nantes (44), l'UIOM d'Arc en Ciel 2034 située à Couëron (44), l'ISDND aux Pineaux, l'Etolle, 85320 Les Pineaux, ISDND La Chevrenière, 85390 Tallud-Sainte-Gemme.

3.1.3 Valorisation du verre.



Après la collecte, l'ensemble du verre du territoire est vidé sur le quai de transfert de la Communauté de Communes Sud Estuaire à Saint Père en Retz. Il est ensuite chargé par l'exploitant du quai puis transporté vers les sites de **VERRALIA**, l'usine **EVERGLASS** (02VB) située à Rozet Saint Albin dans l'Aisne (02) ou l'usine **EVERGLASS** (16VA) située à Châteaubernard en Charente (16).

3.1.4 Devenir des déchets collectés en déchèterie.

Le devenir des déchets collectés en déchèterie en 2025 est détaillé dans le tableau suivant.

Tableau 20: Devenir des déchets collectés en déchèterie.

Matériaux	Devenir	Où
Carton	Valorisation matière	ECOPOLE SUEZ Chevire Nantes (44)
Ferraille	Valorisation matière	AFM Derichebourg Nantes (44)
Bois A	Valorisation énergétique	MAINE ET LOIRE BOIS ENERGIE (MLBE) Beaupréau en Mauges (49)
Bois B	Valorisation matière	FOULONNEAU BROUYAGE Montrevault sur Evre (49)
Polystyrène	Valorisation matière	PLASTIQUE RECYCLÉ DE L'OUEST - Nantes (44)
Films plastiques	Valorisation matière	SUEZ Recyclage et Valorisation Plastiques Ouest Landemont - Orée d'Anjou (49)
Plastiques rigides	Valorisation matière	TRIPAP Environnement (85)
Gravats	Valorisation matière ou stockage	GSM - SAINTE PAZANNE (44)
Souches	Valorisation matière	FERTILOIRE (SUEZ) Vallet 44)
Coquillages	Valorisation matière	FERTILOIRE (SUEZ) Vallet 44)
Végétaux	Valorisation organique	ECO CENTRE - Chaumes en Retz (44)
	Valorisation matière	PLATEFORMES DE COMPOSTAGE Brangeon (44 et 49)
Tout Venant	Valorisation énergétique en CSR : 21 %	ARC EN CIEL 2034- Couëron (44)
	Traitement en ISDND : 77%	ISDND Bouyer Leroux Environnement, filiale de Veolia La Séguinière (49)
	Valorisation matière des déchets recyclables : 2%	GEVAL – Couëron (44)
Ferrailles	Valorisation matière	DERICHEBOURG Montoir de Bretagne (44)
Plâtres	Valorisation matière	SAINT GOBIN PLACO PLÂTRE - Cherves-Richemont (16)
Batteries	Valorisation matière	GUYOT Environnement Nantes (44)
Amiante liée	Stockage ISDND	CHARIER TP - ISDND Ecoterre du Plantis - Le Cellier (44)
Huiles moteurs usagées	Autre filière de traitement	SARPI- Nantes (44)
Huiles végétales usagées	Valorisation matière (régénération)	VALOLEIQUE – Bouaye (44)
DDS	Valorisation énergétique et traitement physico-chimique	TRIADIS SERVICES (35) et CHIMIREC (35)
ECOMAIISON (Bois, Plastiques, Multimatériaux)	Recyclage matière (52%)	Literie : Recyc Matelas - Mortagne sur Sèvre (85)
	Énergétique (42%)	Mobilier Plastique : Cyclia - Truyes (37) et Véolia Barre Thomas - Rennes (35)
	Stockage (6%)	Remboursés CSR : Arc en Ciel - Couëron (44)
		Mobilier bois : Plateforme multimodal Véolia - Couëron (44)
		Refus de Tri : ISDND - Grand Landes (85)
		Mobilier ferraille : GDE - Montoir de Bretagne (44)

3.1.5 Traitement des ordures ménagères

Les Ordures Ménagères de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz sont traitées sur le site de l'Eco Centre situé sur la commune de Chaumes en Retz. L'Eco Centre comporte deux installations :

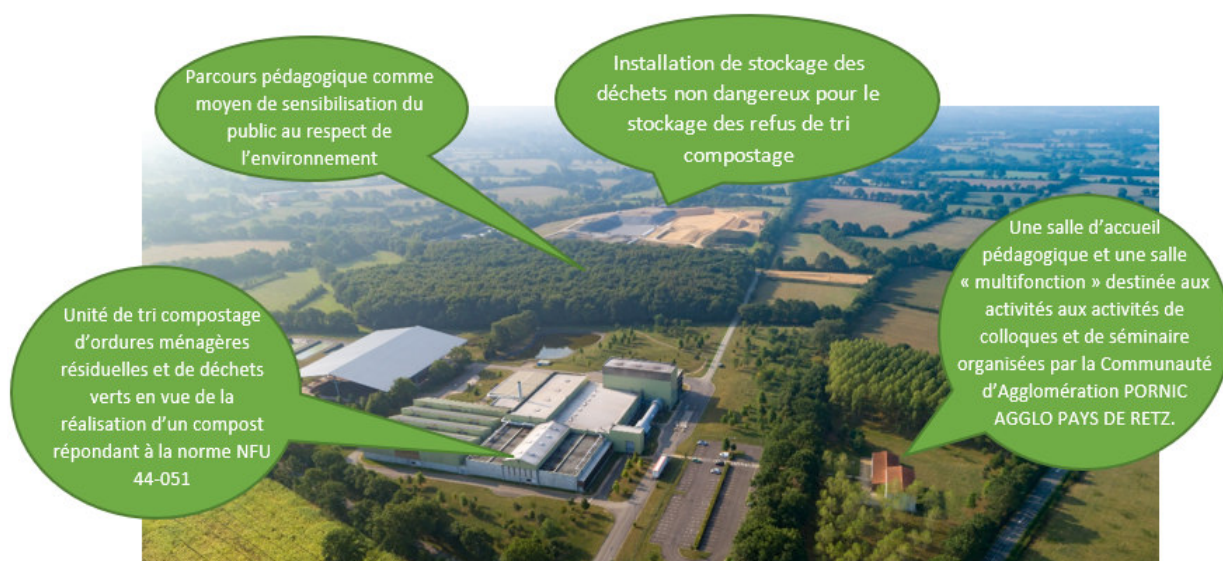
- Une installation de valorisation organique des ordures ménagères par tri compostage
- Une installation de stockage de déchets non dangereux (stockage des refus de tri compostage)

3.1.5.1 Présentation de l'Eco Centre

Le site de l'Eco Centre est positionné au Nord de la commune de Chaumes en Retz et à 2km au Nord-Est du bourg de Chauvé.

L'Eco Centre est un outil de valorisation organique des déchets ménagers. Complémentaire au tri sélectif réalisé à la maison, l'Eco Centre permet d'extraire la fraction organique présente dans les ordures ménagères des habitants et de la valoriser en produisant un compost répondant à la Norme NFU 44-051 « Amendements organiques et supports de cultures » destiné au monde agricole.

Figure 28: Les différentes installations de l'Eco Centre.



*En dehors du temps d'utilisation pour ces activités, la salle multifonction est prioritairement mise à disposition des collectivités de la Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, de la Communauté de Communes de SUD ESTUAIRE et des associations qui en feront la demande.

La capacité de traitement annuel de l'Eco Centre est la suivante :

- 38 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 8 000 tonnes de déchets verts

3.1.5.2 Partenariat avec la Communauté de Communes Sud Estuaire.

Les élus de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la Communauté de Communes Sud Estuaire ont décidé de renforcer les actions en commun dans le cadre d'une réelle coopération communautaire. Les deux collectivités ont souhaité travailler ensemble et engager une démarche commune

pour le traitement de leurs ordures ménagères pour une période de 20 ans ; la Communauté de Communes Sud Estuaire après cette période s'engage à mettre sur son territoire le foncier nécessaire à un nouveau site de traitement des déchets ménagers des deux collectivités.

Au terme des discussions entre les parties, il a été décidé que la Communauté de Communes Sud Estuaire et la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz se verraient autorisées par convention à occuper conjointement l'Eco Centre pour assurer le traitement de leurs ordures ménagères résiduelles, dans le cadre d'une utilisation partagée de l'ouvrage moyennant le paiement d'une redevance par la Communauté de Communes Sud Estuaire à la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz permettant une mutualisation des coûts d'investissements supportés par cette dernière. Cette convention a été signée le 19 novembre 2010.

Le comité de suivi composé d'élus des deux collectivités s'est réuni le 31 janvier, le 06 mai, le 19 septembre et le 20 octobre 2025.

3.2 Données 2025 du fonctionnement de l'Eco Centre.

La Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la Communauté de Communes Sud Estuaire ont constitué un groupement de commandes pour passer un contrat de concession de service public pour l'exploitation du site de l'Eco centre à Chaumes en Retz.

Le contrat a été confié à la société GEVAL et a démarré le 1^{er} janvier 2023.

L'année 2023 a été une année particulière en raison d'indisponibilité de l'usine de tri compostage de septembre à décembre, période de réalisation des travaux de modernisation des installations prévus au contrat de concession et des travaux d'adaptation de la chaîne de tri pour permettre l'envoi des refus primaires en filière de préparation de combustible solide de récupération (CSR).

L'année 2024 a été marquée par la remise en service de l'installation de tri compostage et par le démarrage de l'envoi d'une partie des refus de tri vers une installation de préparation de combustibles solides de récupération sur la commune de St Christophe du Ligneron.

L'année 2025 a été marqué par le début de la réception de biodéchets non emballés pour co-compstage avec des déchets verts.

Le rapport annuel du délégataire est joint en annexe.

Les principales données techniques sont présentées ci-après.

Le site a employé 9,5 équivalents temps plein en 2025 incluant le personnel technique et l'encadrement.

26 516,66 tonnes d'ordures ménagères (OMR), 7 349,69 tonnes de déchets verts broyés et 87,47 tonnes de biodéchets ont été réceptionnées sur l'Eco Centre en 2025.

Tableau 21: Tonnages réceptionnes sur l'unité de tri compostage de l'Eco Centre en 2025.

Provenance	Ordures Ménagères	Déchets Verts	Biodéchets
Pornic agglo Pays de Retz	13 703,25	7 349,69	35,03
CC Sud Estuaire	5 912,33	-	-
Déchets tiers	6 901,08	-	52,44
TOTAL	26 516,66	7 349,69	87,47

Total
des apports
33 953,82
tonnes

GEVAL est autorisé à apporter des déchets tiers pour atteindre la capacité nominale de l'unité de compostage.

La chaîne de tri de l'usine de tri compostage a permis d'extraire **178,62 tonnes de ferrailles** en 2025.

15 180,52 tonnes de refus de tri compostage ont été générées sur l'année 2025.



8 915,71 tonnes ont été enfouies sur l'installation de stockage de déchets non dangereux du site et **6 264,81 tonnes de refus ont été envoyées sur l'unité de préparation de CSR** de St Christophe du Ligneron (85).

En 2025, 3 9069,20 tonnes de compost d'OMR ont été produites en sortie d'affinage et 4 178,7 tonnes de compost de déchets verts, soit un total de 8 147,9 tonnes de compost en mélange.

Après l'étape de maturation, **7 263,3 tonnes de compost normé NFU 44-051** ont été mises en stock sur la plate-forme extérieure au cours de l'année 2025.

On compte une production de 6 lots sur 2025.

En 2025, l'intégralité du compost produit s'est avéré conforme à la norme NFU 44-051.

Le compost produit sur l'Eco Centre a obtenu le label TERROM en 2020 (référentiel de certification d'un système d'assurance qualité pour les composts issus de tri-compostage ou de tri-méthanisation-compostage).

Les analyses du compost sont présentées ci-après.

Tableau 22: Analyses des lots de compost produit en 2025.

		Prélevé par AUREA			Prélevé par LANAE			Moyenne	Max	Norme	TERROM	Moy % norme	Max % norme
		8 25 02 12	8 25 04 14	8 25 06 25	8 25 08 12	8 25 10 27	8 25 12 26						
MS	% MB	57.6	54.6	68.7	80.6	58.9	59.1	65.9	80.60	> 30	> 45 à 70 <		
pH		8.8	7.7	7.9	9.0	8.5	9.0	8.4	9.10				
MO	% MB	27.6	26.1	38.2	31.5	33.2	31.8	32.8	46.70	> 20	> 22		
ISMO	sur 100				51.4			62.4	77.30				
N total	% MB	1.17	0.85	0.79	1.59	1.39	1.24	1.18	1.82	< 3			
N organique	% MB	1.08	0.85	0.79	1.52	1.25	1.24	1.11	1.54				
rapport N organique / N total	%	92%	100%	100%	95%	90%	100%	93%	1.00	> 33 %			
rapport C / N		11.8	14.8	22.0	9.9	11.9	11.9	14.1	22.00	> 8			
P2O5	% MB	0.41	0.25	0.39	0.53	0.47	0.35	0.46	2.86	< 3			
K2O	% MB	0.72	0.42	0.68	0.80	0.75	0.64	0.68	1.02	< 3			
N total + P2O5 + K2O	% MB	2.30	1.52	1.86	2.92	2.61	2.23	2.32	4.43	< 7			
MgO	% MB	0.39	0.27	0.39	0.49	0.40	0.32	0.43	0.63				
CaO	% MB	3.75	1.78	2.98	4.01	3.72	3.7	4.22	8.55				
Arsenic	mg/kg MS	5.1	6.3	8.4	6.9	5.3	4.5	5.5	9.10	18	16	26%	35%
Cadmium	mg/kg MS	1.2	2.0	0.7	0.7	1.2	0.9	1.01	2.20	3	2.7	32%	40%
Chrome	mg/kg MS	27.8	17.1	26.9	19.8	25.5	18.9	34.9	81.20	120	108	32%	45%
Cuivre	mg/kg MS	90.2	44.5	73.9	57.4	80.0	54.7	106.8	234.0	300	270	36%	43%
Mercur	mg/kg MS	0.094	0.089	0.097	0.084	0.20	0.09	0.20	1.40	2	1.8	10%	10%
Nickel	mg/kg MS	19.1	10.3	15.1	16.8	16.0	11.2	21.5	48.5	60	54	36%	48%
Plomb	mg/kg MS	40.1	25.0	35.8	37.2	39.6	29.4	57.6	155.0	180	162	30%	37%
Sélénium	mg/kg MS	< 1.6	< 1.5	< 1.5	< 1.5	< 1.6	< 1.5	0.64	4.60	12	11	38%	38%
Zinc	mg/kg MS	354	152	243	215	332	230	331	467	800	540	56%	64%
Fluoranthène	mg/kg MS	0.084	0.11	0.191	0.098	0.104	0.165	0.19	0.28	< 4	< 3.6		
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	< 0.041	< 0.042	0.05	< 0.081	< 0.043	0.098	0.08	0.15	< 2.5	< 2.3		
Benzo(a)pyrène	mg/kg MS	< 0.041	< 0.042	< 0.042	< 0.081	< 0.043	0.074	0.08	0.11	< 1.5	< 1.4		
Verre et métaux > 2 mm	% / MS	0.18	0.08	0.45	0.09	0.19	0.19	0.17	0.60	2		6%	14%
Plastiques durs, textiles > 5 mm	% / MS	0.31	0.06	0.21	0.00	0.18	0.17	0.26	0.72	0.8	0.8	39%	56%
Légers > 5 mm	% / MS	0.00	0.00	0.11	0.00	0.02	0.02	0.09	0.23	0.3	0.3	0%	0%
Somme des plastiques > 5 mm	% / MS	0.31	0.06	0.32	0.00	0.20	0.19	0.35	0.85		1.00		

8 607,18 tonnes de compost conforme ont pu être valorisées en agriculture en 2025. A fin 2025, le stock sur la plateforme était de 1 600 tonnes.

1 401,1 Tonnes de refus de déchets verts (partie grossière des déchets verts obtenue en sortie d'affinage) ont également été valorisées sur l'agriculture en 2025.

Compostage Biodéchets et Déchets verts :

De premiers apports de biodéchets non emballés ont eu lieu en 2025 sur le site. Sur l'année **87,74 tonnes de biodéchets** ont été réceptionnés sur le site.

Ils ont été compostés en mélange avec des déchets verts broyés dans un silo dédié. Le produit a été affiné sur la ligne d'affinage « déchets verts ».

22,64 tonnes de refus ont été extraits et enfouis sur l'ISDND.

Le passant a été mis en stock sur la plateforme. Il a été analysé selon les critères de la norme NFU 44-051. Le produit est conforme.

Tableau 23: Faits marquants 2025 sur l'Eco Centre.

Date	Description de l'évènement
Janvier	07/01 : inauguration des travaux fait en 2024
	16/01 : demande de rejet d'un volume complémentaire de lixiviats traités jusqu'au 31/03/2026
	20/01 : visite DDPP pour agrément sanitaire biodéchets
	30/01 : premier apport de biodéchets
Février	Remplacement des cerces corrodées du trommel affinage
Mars	19/03 : visite d'inspection de la DREAL
Avril	Changement caisson table densimétrique suite fissures
	Mise en place d'Eco pâturage sur le site
	14/04 : changement du pont d'accès sortie BRS
Juin	23/06 : début de la caractérisation MODECOM sur les OMR entrantes en fosse
	30/06 : arrêt d'exploitation de l'alvéole A6
Juillet	22/07 : intervention automatisme supervision lots biodéchets
	31/07 : curage regards et caniveaux fermentation OMR
Aout	05/08 : visite assureur
Septembre	Travaux de création d'une noue autour des bassins de l'ISDND
	02 au 04/09 : curage caniveaux et bassin décantation eaux chargées
	02 au 04/09 : caractérisation OMR par CITEO
Octobre	Création passerelle FMA
Novembre	10/11 : analyse déformée BRS
Décembre	02 et 03/12 : audit triple certification
	Intervention table densimétrique (fuites)
	15/12 : audit TERROM

3.3 Suivi post exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Aiguillon.

La Communauté d'Agglomération est propriétaire et exploitant au titre des installations classées de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Aiguillon sur la commune de St Michel Chef Chef. Cette installation est fermée depuis le 30 juin 2009. L'agglomération poursuit le suivi et l'entretien du site et de ses équipements dans le cadre du suivi post-exploitation.

L'agglomération poursuit le suivi élargi des eaux souterraines autour de l'installation. Une campagne d'analyse sur 8 piézomètres a été réalisée respectivement en mars, juin, septembre et décembre 2025.

3.4 Suivi post exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux des 6 Pièces.

Pornic Agglo Pays de Retz est adhérente au syndicat Mixte Région de Grandlieu Machecoul pour l'exploitation du CET 6 Pièces pour la seule partie de son territoire correspondant à l'ancien territoire de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz et à la commune de Villeneuve en Retz.

3.5 Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés et indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en ISDND.

Figure 29: Taux de valorisation 2025 des déchets ménagers et assimilés collectés par Pornic Agglo Pays de Retz.

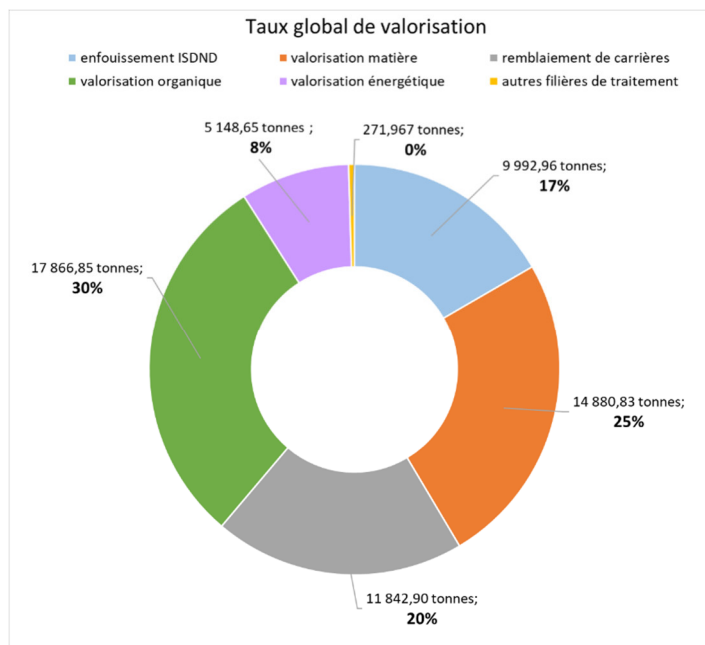
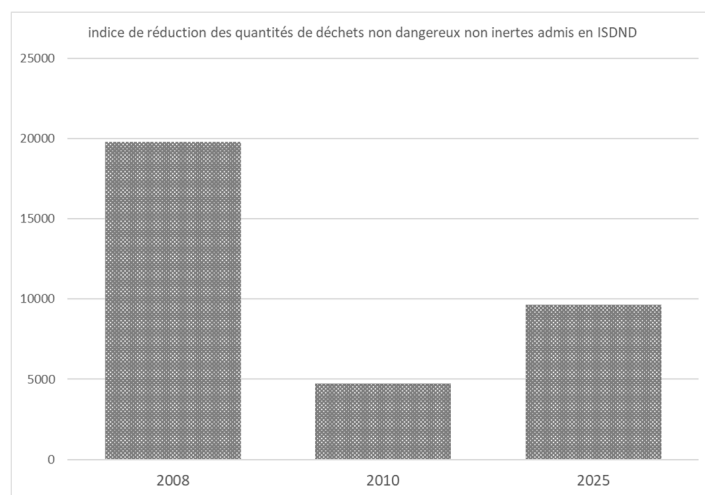


Figure 30: Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles admises en ISDND.



* 2008-2010 tonnages de Villeneuve en Retz non intégrés

Entre 2008 et 2025, la quantité de déchets ménagers et assimilés admise en installation de stockage de déchets non dangereux a diminué de 51 %.

Entre juillet 2009 et janvier 2012, période entre la fermeture de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Aiguillon, à St Michel Chef Chef et l'ouverture de l'Eco Centre de Chaumes en Retz les tonnages d'ordures ménagères résiduelles en provenance de la Communauté de Communes de Pornic ont été exportés vers d'autres départements. L'année 2010 n'est donc pas représentative du schéma retenu par la collectivité.

4 INDICATEURS FINANCIERS

4.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination.

La Communauté d'Agglomération Pornic aggro Pays de Retz a recours à la prestation de service pour assurer la collecte et l'exploitation de ses déchèteries et à une délégation de service public pour le traitement des ordures ménagères sur l'Eco centre.

Les noms des différentes sociétés étant intervenues sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pornic aggro Pays de Retz en 2024 sont présentés ci-après :

Tableau 24: Noms des marchés et des prestataires étant intervenus en 2025.

Intitulé du marché	Territoire concerné	Titulaire
Collecte des déchets ménagers et assimilés	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	COVED
Transport des emballages vers le Centre de tri	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	VEOLIA Recyclage et Valorisation au 1er trimestre 2025 BRANGEON (via convention avec CCSE) à partir d'avril 2025
Exploitation de l'Eco Centre (contrat de concession)	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	GEVAL
Exploitation des déchèteries – gestion des sites et principaux flux (hors déchets verts et DDS)	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	SUEZ RV OUEST
Exploitation des déchèteries – Broyage et valorisation des déchets verts	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	BRANGEON RECYCLAGE CENTRE OUEST – BRANGEON RECYCLAGE ATLANTIQUE – BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE
Exploitation des déchèteries – collecte et traitement des déchets diffus spécifiques hors REP	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	TRIADIS SERVICES

4.2 Principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.

4.2.1 Prestations de collecte, transfert et tri

Tableau 25 : Synthèse du montant des prestations de collecte et tri 2025.

Prestation de collecte	TOTAL
Collecte des OM en porte à porte (usagers, GP, campings, corbeilles)	1 753 309,03 €
Collecte des OM en apport volontaire	151 421,89 €
Collecte des biodéchets (professionnels et points de proximité)	34 068,58 €
Collecte sélective (Verres, Papiers, Emballages) *	1 135 720,08 €
Collecte des cartons des professionnels *	57 800,43 €
Collecte des encombrants	14 638,91 €
Transfert (Verres, Papiers, Emballages) *	72 707,29 €
Transport des emballages vers le centre de tri *	127 377,96 €
Tri des Emballages *	1 018 402,36 €
Gestion bacs et colonnes (lavage, déplacements, maintenance et entretien des conteneurs et colonnes)*	65 566,45 €
Divers	0,00 €
TOTAL HT	4 431 012,99 €
TOTAL TVA 5,5% (sur prestations concernées*)	127 037,54 €
TOTAL TVA 10%	211 207,69 €
TOTAL TTC	4 769 258,22 €

Pour l'année 2025, le coût global de collecte, transfert et tri des ordures ménagères et des recyclables a été de **4 769 258,22 € TTC**. Rappel 2024 : **4 503 056,06 € TTC*** soit +5.91% d'évolution entre 2024 et 2025..

(*4 479 099,31€ TTC indiqué dans le RA 2024, ajustement du montant tri et modification de TVA post rédaction)

Ces augmentations s'expliquent principalement par plusieurs facteurs :

- La mise en place de la collecte des biodéchets (professionnels et points de proximité), la hausse des révisions de prix sur l'ensemble des prestations
- L'augmentation des tonnages d'emballages collectés (+4,5%)
- Le coût des prestations de tri des emballages a augmenté significativement de +28% lié aux renouvellements de l'exploitation du site et des travaux d'agrandissement de Vendée tri.

A l'inverse, les prestations de transfert et transport des recyclables sont en diminution (respectivement de -35% et de -30%). Elles sont liées au changement d'exploitant du quai de transfert et du transport des emballages vers Vendée tri

4.2.2 Prestations d'exploitation des déchèteries.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les prestations d'exploitation des déchèteries font l'objet de 2 marchés publics distincts :

- ❖ Un marché composé de 3 lots :
 - Lot 1 « Gestion et exploitation des déchèteries » dont le titulaire est SUEZ Recyclage et Valorisation
 - Lot 2 « Broyage et évacuation des déchets verts » dont le titulaire est BRANGEON
 - Lot 3 « Collecte et traitement des DDS hors filière REP » dont le titulaire est TRIADIS Services.
- ❖ Un marché de « Traitement du Tout-venant des déchèteries » dont le titulaire est VEOLIA

Tableau 26: Bilan financier global pour l'exploitation des 6 déchèteries du territoire de Pornic agglo Pays de Retz en 2025.

Désignation	Total général en € TTC Année 2025	Rappel Année 2024	Evolution 2024/2025
Gardiennage / Entretien des déchèteries	1 006 762,21 €	934 156,36 €	+ 8 %
MàD de bennes / Evacuation des déchets*	1 143 562,18 €	1 437 476,37 €	- 20 %
Traitement des Déchets	1 313 086,79 €	1 635 076,20 €	- 12 %
Montant total des coûts d'exploitation en € TTC	3 463 411,18 €	3 856 857,29 €	- 10 %
Recette de valorisation sur la ferraille et les batteries	- 103 791,28 €	- 31 251,41 €	+ 232 %
Montant Total en € TTC (Valorisation matière déduite)	3 359 619,90 €	3 825 605,88 €	- 12 %

* y compris le broyage des déchets verts

Pour l'année 2025, le coût global d'exploitation des déchèteries s'élève à **3 359 619,90 € TTC**, recette valorisation matière déduite (- 12 % par rapport à 2024)

Cette baisse générale s'explique principalement :

- Par la mise en œuvre opérationnelle de la filière REP PMCB* au 01/05/2025 qui a permis de détourner un flux important de déchets tout venant vers la filière REP.

- Par la baisse significative des tonnages déchets verts broyés sur nos déchèteries en 2025 (- 37 % par rapport à l'année 2024)
- Des meilleures conditions tarifaires pour le rachat de la ferraille dans le cadre du nouveau marché.

*REP : **R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur – PMCB : **P**roduits et **M**atériaux de **C**onstruction issus du **B**âtiment

4.2.3 Prestations de traitement des ordures ménagères.

Tableau 27: Montant 2025 pour le traitement des ordures ménagères et déchets verts sur l'Eco Centre (contrat de concession)

Prestation de traitement	TOTAL
Traitement OMR sur l'Eco centre	830 244,93 €
Traitement des déchets verts sur l'Eco centre	326 458,03 €
Traitement des biodéchets sur l'Eco centre	1 903,11 €
Dotation GER	236 059,16 €
Transport des refus primaires vers TRIVALANDES (filiale CSR) - part PAPR	65 368,38 €
Enfouissement des refus de tri compostage mis en balles - part PAPR	0,00 €
Enfouissement des refus primaires - part PAPR	58 008,27 €
Enfouissement des refus d'affinage - part PAPR	154 067,89 €
Traitement complémentaire sur STEP (nanofiltration)	28 619,82 €
Amenée repli 2 ^{ème} module UF	0,00 €
Frais d'exploitation 2 ^{ème} module UF	27 826,32 €
Visite du site par animateur	4 572,87 €
Caractérisation radioactivité	2 216,00 €
TOTAL HT	1 735 344,78 €
TOTAL TVA 10%	124 899,18 €
TOTAL TVA 5,5%	17 955,19 €
Redevance d'usage et d'occupation domaniale	26 357,80 €
TOTAL TTC	1 851 841,35 €

Pour l'année 2025, le coût des prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts sur l'Eco Centre a été de **1 851 841,35 € euros TTC**.

Rappel 2024 : **1 947 888,87€** soit - 4.9 %.

Cette baisse s'explique par la baisse des tonnages et les révisions de prix favorables aux collectivités

Depuis janvier 2024, l'agglomération envoie une partie des refus de tri des OMR en filière de préparation de combustibles solides de récupération (CRS) dans le cadre d'une convention de partenariat avec le syndicat TRIVALIS.

Sur les 6252,04 tonnes réceptionnées sur l'installation de préparation de CSR en 2025, la part de Pornic agglomération représente 3 339,59 tonnes pour un montant d'accueil sur le site de Trivalandes de **731 037,20 €TTC**.

4.3 Montant annuel des dépenses et recettes liées au fonctionnement du service.

Figure 31: Répartition des dépenses de fonctionnement 2025 du budget annexe TEOM.

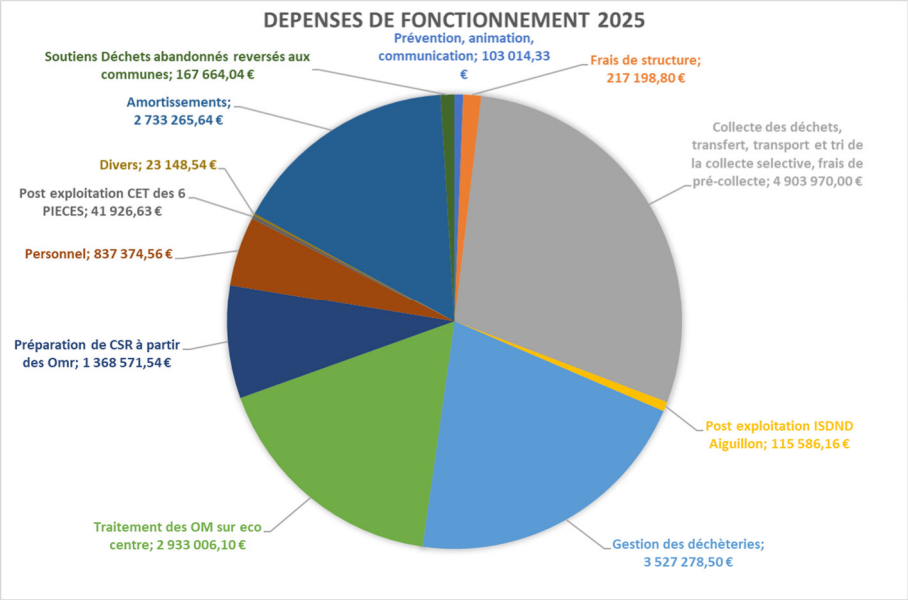


Figure 32: Répartition des dépenses d'investissement 2025 du budget annexe TEOM.

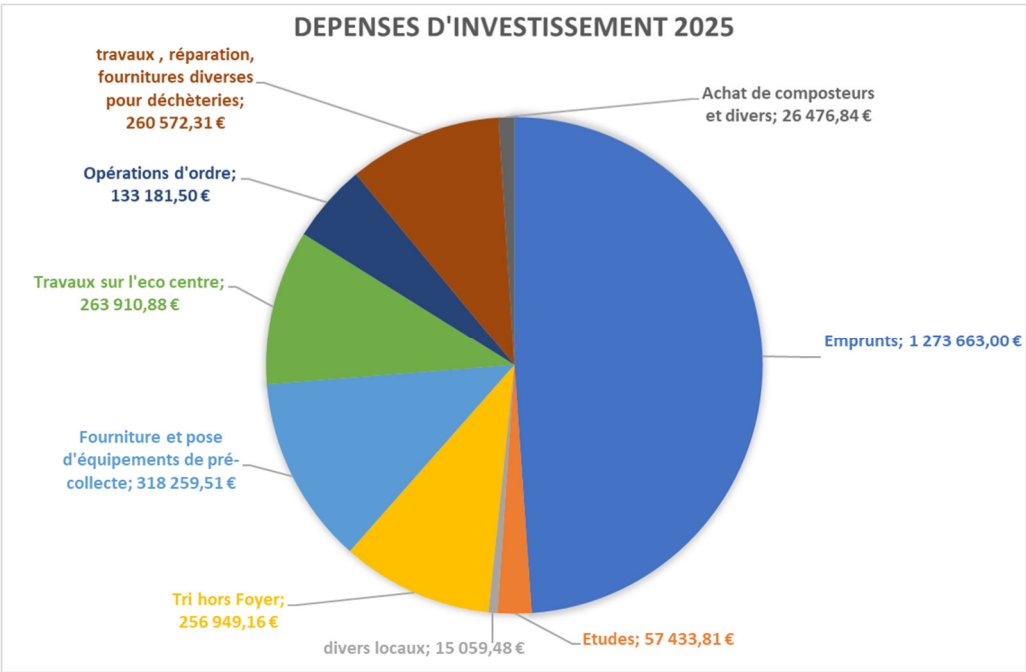


Figure 33: Répartition des recettes de fonctionnement 2025 du budget annexe TEOM.

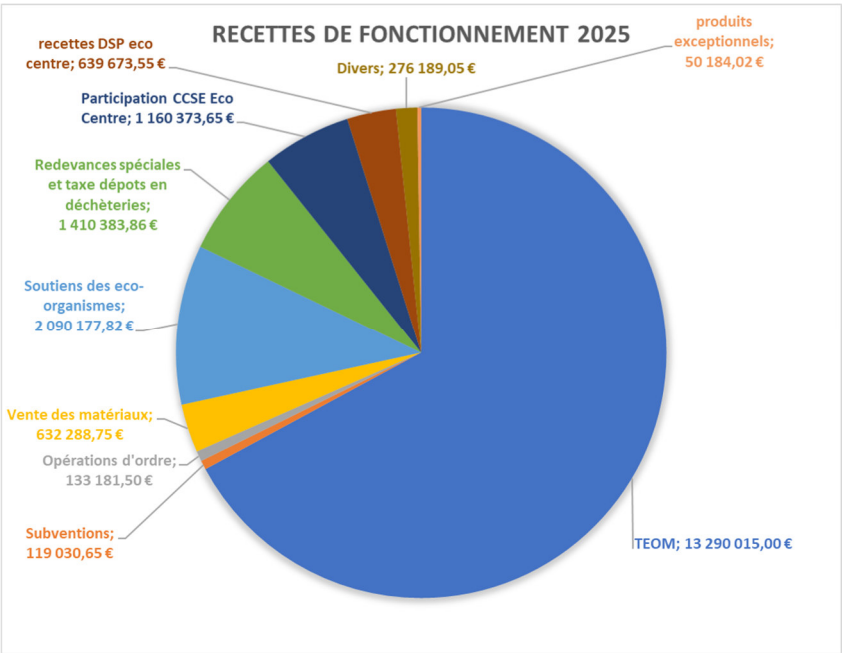
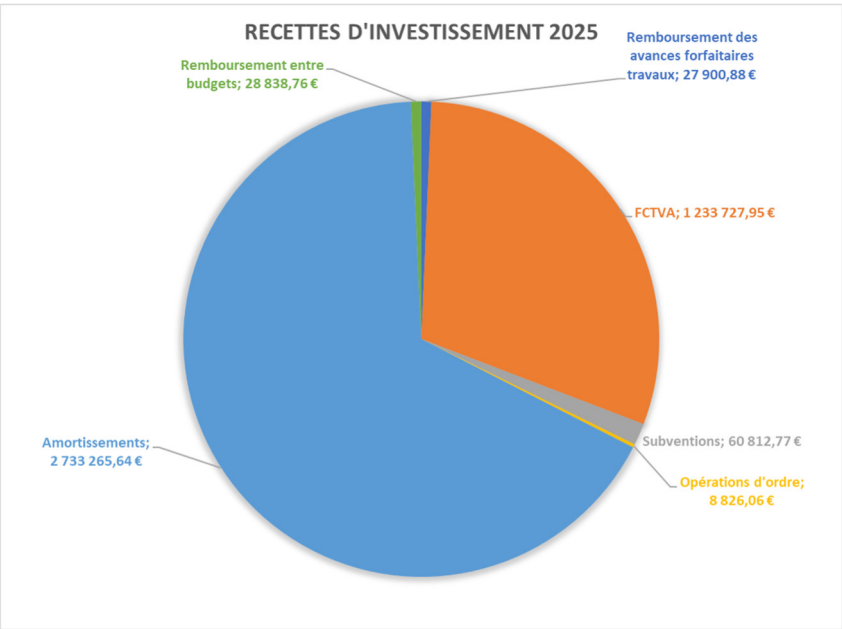


Figure 34: Répartition des recettes d'investissement 2025 du budget annexe TEOM.



4.4 Modalités de financement.

4.4.1 Modalités de financement.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, sur tout le territoire de Pornic agglo Pays de Retz, le service de collecte et traitement des déchets ménagers est financé par la « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères »(TEOM).

Cette taxe est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est basée sur la valeur locative d'un bien immobilier et non sur la prestation de ramassage des déchets réalisée.

Cet impôt finance toute la gestion des déchets sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz (collecte, tri, traitement, gestion des déchèteries, frais de gestion, ...).

Les taux de TEOM pour l'année 2024 sont les suivants :

- Zone n°1 composée des communes ou parties de communes où les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine (secteur C1) : 13,17 % ;
- Zone n°2 composée des communes ou parties de communes où les ordures ménagères sont collectées une fois tous les 15 jours (secteur C0,5) : 12,17 %.

Des redevances spéciales sont également instaurées :

- ❖ Redevance spéciale « Gros Producteurs »,
- ❖ Redevance spéciale « Camping aménagés ».
- ❖ Redevance spéciale « Camping libre – occupation temporaire de terrains »

Tableau 28: Détails des recettes 2025 provenant des ménages et utilisateurs du service.

Recettes	Montant 2025
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13 290 015 €
Redevance spéciale « Camping » - Camping aménagés et résidences Hôtelières de Tourisme	329 469 €
Redevance spéciale « Camping » - Terrains de Loisirs / Camping Libre	235 476 €
Redevance spéciale « Gros Producteurs » pour les professionnels	704 555 €
Taxe dépôts en déchèterie pour les professionnels	140 883 €

4.4.2 Recettes de l'agglomération liées au tri sélectif.

Tableau 29: Soutiens Eco organismes 2025 liés au tri du bac jaune et des textiles

Soutien CITEO*	1 522 083,05 €
Soutien REFASHION	16 900,00 €
Total	1 538 983,05 €

* estimation sur la base du simulateur CITEO 2025 et des soutiens à la performance des papiers 2024

Tableau 30 : Recettes 2025 liées à la vente des matériaux sur l'ensemble du territoire Pornic agglo Pays de Retz.

Matières	Recettes
Acier	21 537,89 €
Aluminium	27 441,90 €
Petits Aluminium	360,63 €
PCNC (Cartonnettes /5.02)	59 875,29 €
PCC (Briques /5.03)	888,51 €
PCM (gros de magasin)	- €
Plastiques	125 334,21 €
Verre	39 709,68 €
Papiers (1.11 et 5.01)	66 537,60 €
Cartons bruns (1.05)	113 930,98 €
Total	455 616,69 €

Tableau 31: Total des soutiens liés au tri en déchèterie sur l'ensemble du territoire de Pornic agglo Pays de Retz attendus au titre de l'année 2024.

Soutien	Montant
Eco Systèmes	78 000,00 €
Eco DDS	5 952,60 €
Eco Mobilier	80 600,00 €
CorePile	480,00 €
ASL	2 250,00 €
Total	167 282,60 €

4.5 Matrice des coûts ADEME

La Matrice des coûts est une méthode homogène et un cadre commun d'analyse des coûts du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés, proposés par l'ADEME. Elle précise le prix de revient du service, par flux et par étape technique. Elle permet de se positionner par rapport aux autres collectivités, pour rechercher des solutions en vue d'améliorer l'efficacité sociale, écologique et économique du service public.

Tableau 32: Coûts aidés par habitant par flux entre 2024 et 2025.

La matrice des coûts évolue en 2025 avec :

- la suppression de la colonne « Traitement » de la partie ordures ménagères résiduelles, les coûts affiliés sont désormais répartis directement dans les colonnes collecte porte à porte, apport volontaire et « OMR Traitement » des déchets professionnels. Les augmentations significatives du coût aidé TTC sur les deux premières colonnes s'expliquent par cette évolution.
- l'ajout d'un nouveau flux biodéchets avec une partie collecte et une partie gestion de proximité qui correspond aux coûts de compostage individuels et collectifs.
- la colonne « Traitement » dans la partie déchets des professionnels est nouvellement créée.

Les évolutions à la hausse des coûts des recyclables sont notables expliquées par les augmentations des coûts de tri pour les emballages et à une chute des recettes de vente matière pour les verres et papiers. Le déploiement du tri « hors foyer » est également une explication à la hausse sur les « déchets des collectivités ». Le coût aidé TTC brut pour ces flux reste cependant faible.

Une évolution à la baisse des coûts des déchets en déchèterie est particulièrement visible. Elle s'explique par la mise en place de nouvelles REP durant l'année 2025 (PMCB) avec une prise en charge financière par les éco-organismes et donc une diminution nette des charges pour la collectivité. La baisse des tonnages traités (tout-venant, déchets verts et gravats) par rapport à 2024 explique également cette diminution.

Au global, il est constaté une baisse du coût aidé TTC par habitant sur l'ensemble de ces flux à -3% par rapport à 2024 principalement lié à la baisse du coût en déchèterie.

Table des Illustrations

Tableau 1: Population 2025 par commune (Source : Fiches DGF Ministère de l'intérieur D.G.C.L).....	5
Tableau 2: Jours et fréquences de collecte des flux ordures ménagères et emballages en porte à porte.	8
Tableau 3: Nombre de colonnes d'apport volontaire par type, par flux et par commune (sans les campings).	10
Tableau 4: Fréquence de collecte des corbeilles de propretés.....	13
Tableau 5: Répartition et nombre de corbeille de propreté.....	14
Tableau 6: tonnages emballage et verre des corbeilles de propretés en 2025.	14
Tableau 7: Tonnages des ordures ménagères et des recyclables collectées en 2025.	16
Tableau 8: Ratio par habitant DGF des ordures ménagères et tri sélectif 2024 et 2025 sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz.....	17
Tableau 9: Taux de refus des caractérisations du tri sélectif collecté en 2025 en comparaison avec 2024 et 2023.	21
Tableau 10: Nombre de contenants et points de récupération des textiles en 2024.	26
Tableau 11: tableau du nombre de passage par déchèterie et par mois en 2025.....	30
Tableau 12: Fréquentation horaire moyenne sur les 6 déchèteries de Pornic agglo Pays de Retz.	30
Tableau 13: Tonnages globaux collectés sur les sept déchèteries en 2025.	31
Tableau 14: Ratio par habitant de tout venant, déchets verts et tout flux entre 2024 et 2025.	34
Tableau 15: Nombre de colonnes d'apport volontaire pour le tri sélectif mises à disposition des campings en 2025.....	37
Tableau 16: Axes principaux du PLPDMA 2026-2031	39
Tableau 17: Planning des actions prioritaires du PLPDMA 2026-2031	40
Tableau 18: Pourcentage de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits depuis 2010.	55
Tableau 19: Repreneurs des emballages.	56
Tableau 20: Devenir des déchets collectés en déchèterie.....	57
Tableau 21: Tonnages réceptionnes sur l'unité de tri compostage de l'Eco Centre en 2025.	60
Tableau 22: Analyses des lots de compost produit en 2025.	61
Tableau 23: Faits marquants 2025 sur l'Eco Centre.....	62
Tableau 24: Noms des marchés et des prestataires étant intervenus en 2025.	64
Tableau 25 : Synthèse du montant des prestations de collecte et tri 2025.....	64
Tableau 26: Bilan financier global pour l'exploitation des 6 déchèteries du territoire de Pornic agglo Pays de Retz en 2025.	65
Tableau 27: Montant 2025 pour le traitement des ordures ménagères et déchets verts sur l'Eco Centre (contrat de concession)	66
Tableau 28: Détails des recettes 2025 provenant des ménages et utilisateurs du service.....	69
Tableau 29: Soutiens Eco organismes 2025 liés au tri du bac jaune et des textiles.....	69
Tableau 30 : Recettes 2025 liées à la vente des matériaux sur l'ensemble du territoire Pornic agglo Pays de Retz.	70
Tableau 31: Total des soutiens liés au tri en déchèterie sur l'ensemble du territoire de Pornic agglo Pays de Retz attendus au titre de l'année 2024.	70
Tableau 32: Coûts aidés par habitant par flux entre 2024 et 2025.....	71

Figure 1: Carte du territoire de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz en 2025	4
Figure 2: Evolution des appels téléphoniques sur l'année 2025.....	6
Figure 3: Evolution des accueils physiques entre 2024 et 2025.....	6
Figure 4: Carte représentant les fréquences de collecte des ordures ménagères.....	8
Figure 5 : Autocollant mis sur les bacs emballages précisant les extensions des consignes de tri.....	9
Figure 6: Consignes de tri du verre et des papiers sur l'ensemble du territoire.	10
Figure 7: Nombre de sites de PAV sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz.	11
Figure 8 : Exemple de flyer distribué aux habitants d'une impasse pour la présentation des bacs en regroupement.....	15
Figure 9: Evolution des tonnages des ordures ménagères et du tri sélectif entre 2024 et 2025.	16
Figure 10: Evolution des tonnages globaux OM et tri sélectif depuis 2017.	17
Figure 11: Evolution des ratios par habitant (DGF) des ordures ménagères et du tri sélectif entre 2024 et 2025.....	18
Figure 12: Evolution des ratios par habitant (DGF) de l'ensemble des flux par rapport aux objectifs du PLPDMA en 2025.	18
Figure 13: Composition moyenne 2025 des OMR par catégorie :	19
Figure 14 : type d'erreurs de tri dans les bacs OM relevés par la caméra d'IA en 2025	20
Figure 15: Composition des emballages collectés en 2025.....	22
Figure 16: Fiche de contrôle des bacs jaunes.	23
Figure 17: Qualité du tri sur les contrôles des bacs jaunes comparatif entre 2023, 2024 et 2025.....	23
Figure 18: Répartition des inscriptions par commune pour la collecte des Encombrants en 2025.	27
Figure 19: Carte de localisation et horaires des 6 déchèteries de Pornic agglo Pays de Retz en 2025	28
Figure 20: Evolution de la fréquentation des déchèteries par les particuliers sur l'année 2025.	30
Figure 21: Evolution et répartition des principaux flux collectés sur l'ensemble des déchèteries entre 2024 et 2025.....	32
Figure 22: Evolution et répartition des flux Autres collectés sur l'ensemble des déchèteries entre 2024 et 2025.....	33
Figure 23: Nombre de redevables en 2025 de la redevance spéciale « Gros Producteurs » par commune....	35
Figure 24: Flyers à destination des campeurs.....	37
Figure 25: répartition du nombre de composteur distribués en fonction de la commune de provenance de l'usager.....	41
Figure 26: Evolution du nombre de foyer aidé (subvention et distribution) pour la mise en place de composteur et objectif PLPDMA.....	42
Figure 27: Sites de compostage collectifs installés et équipés sur le territoire.....	42
Figure 28: Les différentes installations de l'Eco Centre.	58
Figure 29: Taux de valorisation 2025 des déchets ménagers et assimilés collectés par Pornic Agglo Pays de Retz.	63
Figure 30: Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles admises en ISDND.....	63
Figure 31: Répartition des dépenses de fonctionnement 2025 du budget annexe TEOM.	67
Figure 32: Répartition des dépenses d'investissement 2025 du budget annexe TEOM.	67
Figure 33: Répartition des recettes de fonctionnement 2025 du budget annexe TEOM.	68
Figure 34: Répartition des recettes d'investissement 2025 du budget annexe TEOM.	68

5 ANNEXE

Compte rendu annuel 2024
du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du site de l'Eco centre
de Chaumes en Retz